

Yvonand-Mordagne, pars urbana sud : établissement précoce et peintures du IIIe style

Autor(en): **Dubois, Yves / Paratte, Claude-Alain / Ebbutt, Susan**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Jahrbuch der Schweizerischen Gesellschaft für Ur- und Frühgeschichte = Annuaire de la Société Suisse de Préhistoire et d'Archéologie = Annuario della Società Svizzera di Preistoria e d'Archeologia**

Band (Jahr): **86 (2003)**

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-117751>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Yves Dubois, Claude-Alain Paratte, Susan Ebbutt

Yvonand-Mordagne, *pars urbana* sud: établissement précoce et peintures du III^e style*

Résumé

Les investigations menées par la section Archéologie cantonale du canton de Vaud au Sud du domaine d'Yvonand-Mordagne ont permis d'apporter un nouvel éclairage sur l'évolution architecturale de ce vaste établissement rural. L'étude des structures, de la stratigraphie et du mobilier ont permis de démontrer que la pars urbana méridionale de la villa, édifiée à partir de la période augustéenne tardive, a été démantelée dès la fin du second siècle apr. J.-C., à un moment où la pars urbana septentrionale faisait l'objet d'agrandissements et de remaniements d'importance.

Les peintures murales issues des couches de récupération témoignent, en dépit de leur état de conservation précaire, de la richesse décorative de cette demeure. L'extrême finesse des motifs comme le choix des couleurs utilisées en grandes surfaces monochromes orientent vers une datation tibéro-claudienne, entre 35 et 45 apr. J.-C. au plus tard.

Zusammenfassung

Die Waadtländer Kantonsarchäologie führte im üblicherweise Pars urbana Süd genannten Teil der Villa von Yvonand-Mordagne Grabungen durch, die neue Erkenntnisse zur Entwicklung des Guts erbrachten. Anhand der Strukturen und der Stratigraphie lässt sich nachweisen, dass dieser Teil der Anlage ab spätauusteischer Zeit errichtet am Ende des 2. Jh. abgerissen wurde, zu einem Zeitpunkt, als die Pars urbana Nord wesentlich vergrössert und umgebaut wurde.

Wandmalereifragmente aus der Abbruchschicht vermitteln selbst in ihrem schlechten Erhaltungszustand noch einen Eindruck davon, wie reich das Anwesen geschmückt war. Die ausserordentliche Feinheit der Motive und die Wahl der Farben für die grossen, monochromen Flächen sprechen für eine Datierung in tiberisch-claudische Zeit, spätestens in die Zeit zwischen 35 und 45 n. Chr.

1. Introduction, déroulement des travaux et découvertes

L'intervention, destinée à poser un diagnostic de l'état de conservation de vestiges menacés par les labours, a eu lieu durant le mois d'août 2000. Pour des raisons pratiques liées à l'organisation des parcelles agricoles, la partie orientale du complexe n'a pas été explorée (fig. 1.2). Comme il ne pouvait être question de procéder à un dégagement exhaustif des vestiges, les investigations ont consisté en sept tranchées totalisant plus de 170 m linéaires (fig. 3).

La demeure, dont le plan peut être considéré d'un type précoce, montre des traces de destruction et de récupération remontant à l'époque antique déjà. Les murs étaient extrêmement arasés sous à peine 15 cm de terre arable. Il ne subsiste des sols de pièces que des lam-

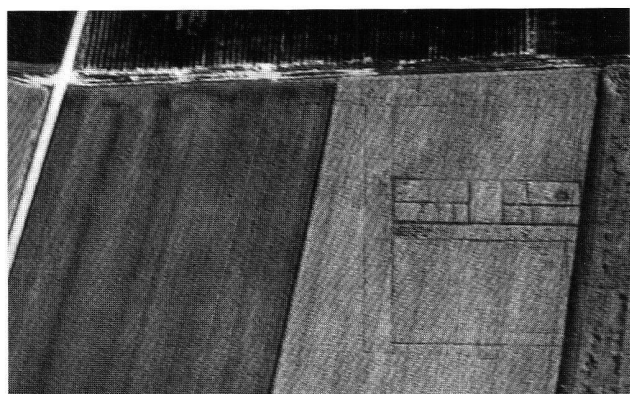


Fig. 1. Yvonand-Mordagne. Vue aérienne prise en 1989 de la *pars urbana* sud. Photo F. Francillon, ACVD.

* Publié avec l'appui du Fonds des publications du Musée cantonal d'archéologie et d'histoire ainsi que – pour la planche couleur – de l'Association pour la promotion du site romain d'Yvonand-Mordagne.

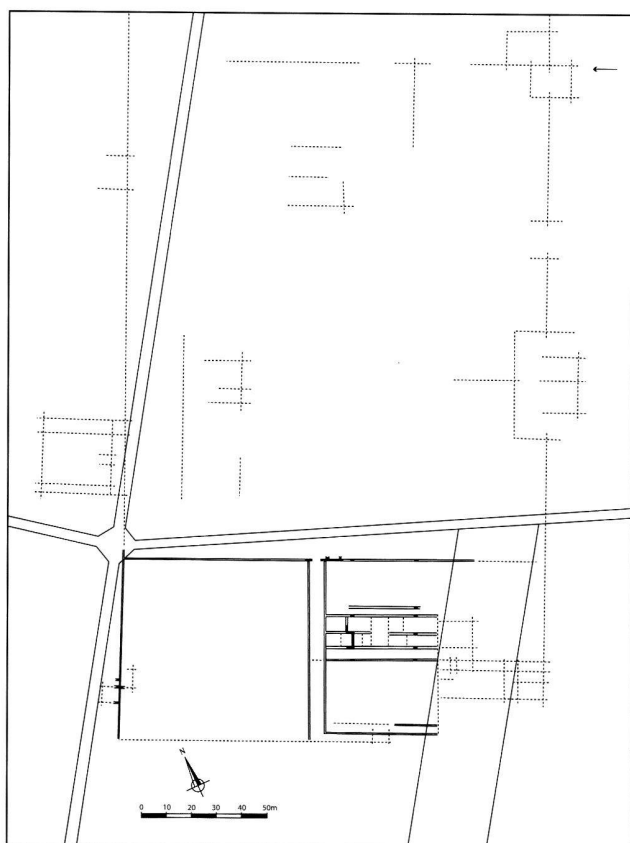


Fig. 2. Plan général de la partie sud de la villa. Tireté: traces aériennes; traits pleins: vestiges fouillés; filets doubles: murs restitués. Dessin C.-A. Paratte, ACVD.

beaux de radier. Dans les cours, la situation est moins désespérée: on y a retrouvé, au-dessus d'un horizon antérieur à la maçonnerie, des niveaux et des structures liés à la construction de l'édifice, des bases de trous de poteaux provenant des niveaux de cour sus-jacents et un niveau constant de destruction qui scelle la récupération antique de certains murs et qui renferme un important gisement de peintures murales. Ces dernières attestent d'un programme décoratif d'époque tibéro-claudienne au plus tard. Par ailleurs, le mobilier céramique fournit un *terminus post quem* à la fin du règne de l'empereur Auguste pour les niveaux de construction. Ces datations nous autorisent à placer l'édification de ce complexe résidentiel au cours du premier tiers du 1^{er} s. apr. J.-C., près d'un siècle avant la construction de la *pars urbana* septentrionale.

Il nous paraît donc justifié de présenter ici les résultats convergents des différentes études, structurales, stratigraphiques, picturales et céramologiques qui, sans être exhaustives, tendent toutes à démontrer le caractère précoce de la partie méridionale de la villa de Mordagne par rapport à sa *pars urbana* septentrionale. Elles offrent une clé de lecture renouvelée pour la compréhension du développement du domaine rural d'Yvonand-Mordagne au cours des trois premiers siècles de notre ère.

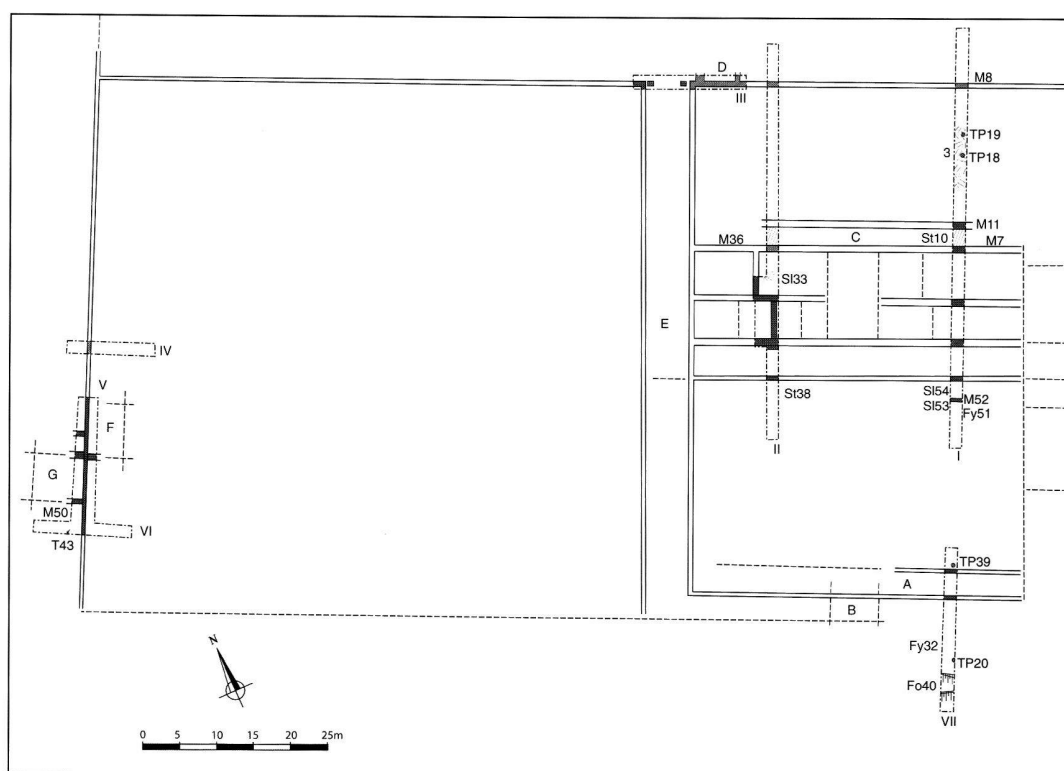


Fig. 3. Plan de détail de la *pars urbana* sud avec indication des structures mentionnées dans le texte. Fo, fossé; Fy, foyer; M, mur, solin; SI, sol; St, structure; T, tombe; TP, trou de poteau. Dessin C.-A. Paratte, ACVD.

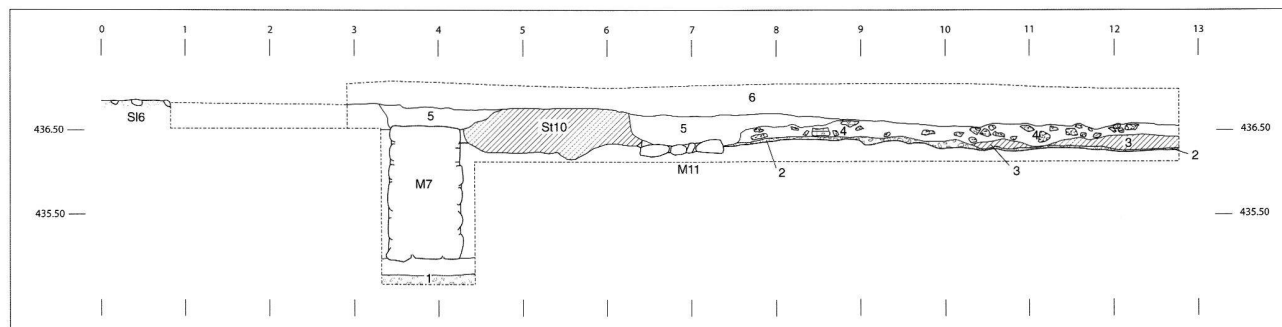


Fig. 4. Tranchée I. Coupe nord-sud, vue ouest au voisinage des murs 7 et 11. SI, terrazzo; M, mur; st, structure; 1, terrain naturel; 2, niveau de travail; 3, remblai d'installation de cour; 4, démolition; 5, tranchées de récupération contemporaines; 6, terre arable. Dessin C.-A. Paratte, ACVD.

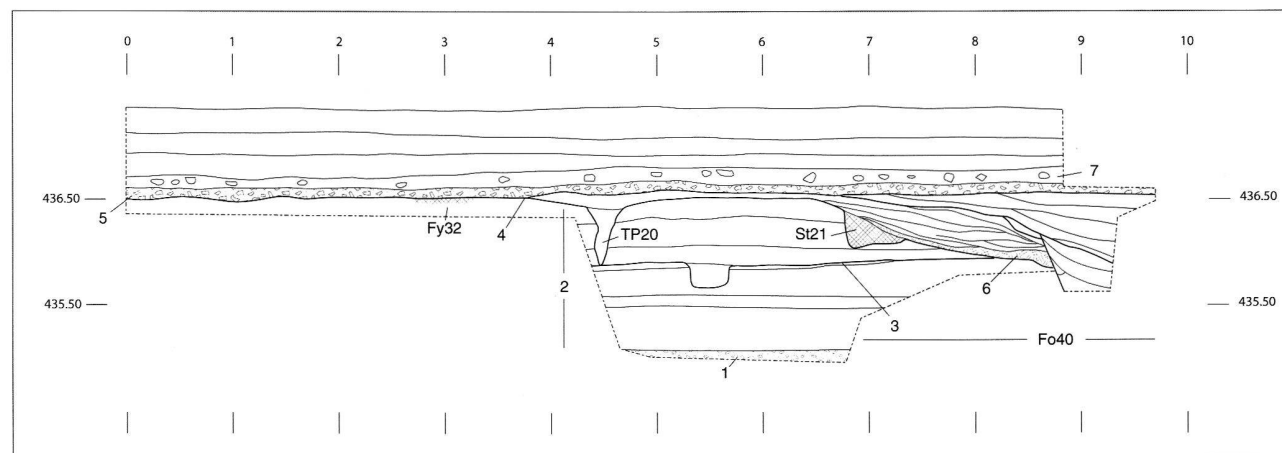


Fig. 5. Tranchée VII. Coupe nord-sud, vue est au voisinage du fossé de l'état antérieur. Fo, fossé; Fy, foyer; St, structure; TP, trou de poteau; 1, terrain naturel; 2, sédimentation anthropique; 3, niveau d'occupation; 4, niveau de l'état antérieur; 5, niveau de travail; 7, démolition. Dessin C.-A. Paratte, ACVD.

2. Implantation générale et stratigraphie

Les constructions formant la partie méridionale de la villa d'Yvonand-Mordagne ont été édifiées à 660 m environ en amont des rives antiques du lac de Neuchâtel, sur une surface plane mais en légère déclivité vers les rives de la rivière voisine, la Mentue, passant de 437.50 m à l'Ouest à 436.50 m à l'Est¹. Le corps principal d'habitation, d'orientation nord-ouest sud-est, occupe la moitié orientale d'un quadrilatère formé, à l'Ouest et à l'Est, par les murs d'enclos du domaine et, au Nord et au Sud, par les murs fermant les cours attenantes au bâtiment (fig. 2). En dépit du fort arasement des structures construites, les niveaux de cour, en contrebas, ont permis de conserver suffisamment de couches en place pour proposer une séquence stratigraphique fiable.

Les niveaux naturels ont été atteints en deux endroits, à l'aplomb du mur 7 (fig. 4,1) et dans la partie sud de la tranchée VII (fig. 5,1), permettant ainsi de situer les sables et graviers stériles à l'altitude moyenne de 435.00 m au Nord et de 435.50 m au Sud.

Au-dessus, une succession de couches de limons argileux, déposées en sédimentation lente sur 1 m d'épaisseur environ, contient des signes d'activités anthropiques (fig. 5,2). Au moins un niveau, associé à

un trou de poteau, est clairement attesté dans la tranchée VII (fig. 5,3).

C'est à la surface de ces couches que se situe la première installation d'envergure, décelable sur l'ensemble du site, nommée ci-après *état* ou *occupation antérieure*. Il s'agit de l'horizon visible au moment de l'édification des premières structures maçonnées (fig. 5,4).

Le niveau de travail lié à la construction de la *pars urbana* méridionale se forme directement, sans remblai, à la surface des structures de l'état antérieur, largement arasées et aplanies (fig. 5,5). Les constructions maçonnées se développent dans une seule période, qu'il s'agisse du bâtiment principal, des portiques ou des murs délimitant les cours.

Les niveaux d'occupation ont tous disparu sauf dans la cour Nord, où un lambeau de l'épaisseur du remblai d'installation de la cour est conservé (fig. 4,3).

Au-dessus d'une couche formée par la récupération antique de certains murs, un niveau général de démolition scelle l'ensemble du site à l'exception des sols des pièces, directement surmontés des niveaux de labours, et de quelques murs dont la récupération est moderne (fig. 4,SI6.M7.M11).

3. Description des structures

3.1. L'occupation antérieure à la villa

Antérieur aux premières constructions maçonnées, un niveau archéologique constant a été mis en évidence. Il se compose d'une fine couche d'occupation implantée à la surface des limons sableux qui recouvrent le site (fig. 5,4). Seuls quelques trous de poteaux, des plaques d'argile rubéfiée, des lambeaux de démolition de structures en terre et bois ont pu être observés à la surface de cette couche (fig. 3.5,TP20.TP39.Fy32.Fy51; fig. 6). Largement arasées pour permettre l'implantation de la villa, éparses et sans lien les unes avec les autres, ces quelques structures ne permettent pas de mieux définir la période.

Situé à l'extrémité méridionale de la tranchée VII, un fossé peut être rattaché stratigraphiquement à cet état. Malheureusement, son apparition en limite de fouille n'a permis d'observer que ses parois septentrionales et n'a pas rendu possible l'observation de son fond (fig. 3.5,Fo40). D'orientation grosso modo est-ouest, il présente dans sa première phase de creusement une paroi en pente douce dont le bord supérieur semble avoir été aménagé (fig. 5,St21, probable empreinte de poutre). Deux fois recreusé suite à des comblements successifs, il présentera des parois de plus en plus verticales. Ses derniers comblements seront arasés et scellés par le niveau de construction de la villa (fig. 5,5). Ces quelques observations ne permettent pas d'aller plus avant dans l'interprétation du fossé. Précisons toutefois qu'aussi bien l'allure des creusements que la nature des couches de remplissage et l'aspect du mobilier qu'elles contenaient – cassures nettes – permettent d'exclure une création ou un apport fluviaux.

3.2. La construction

Les niveaux de travail, sous la forme d'une épaisse couche de mortier mêlé d'éclats de taille, associés à la construction des structures maçonnées ont été repérés dans toutes les tranchées, situés directement à la surface des structures antérieures aplanies. (fig. 4,2; 5,5).

Dans la cour sud, il subsiste les restes d'un petit bâtiment, probablement à mettre en relation avec le chantier de construction. Ses vestiges se présentent sous la forme du sol de mortier très fragmentaire de deux pièces probablement séparées par une cloison de bois, comme l'atteste son négatif (fig. 3,M52.SI53.SI54).

3.3. Le bâtiment d'habitation

Situation

Le bâtiment principal occupe la moitié orientale de l'espace quadrangulaire limité à l'Est et à l'Ouest par les murs d'enclos du domaine. La partie occidentale forme un quadrilatère de 75 m sur 70 m. Selon les images données par la photographie aérienne, il semble vierge de toute construction (fig. 1.2).

Le corps central et les cours

La partie occidentale de l'édifice (fig. 3,Tr.I.Tr.II.Tr.VII) s'articule autour d'une grande pièce centrale de 7 m sur 11 m, bordée de deux séries parallèles de locaux. Un corridor de 4 m de largeur borde les pièces au Sud. Cet ensemble dessine un corps d'habitat de forme rectangulaire de 18 m de profondeur sur au moins 45 m de longueur. Des murs d'enclos délimitent, de part et d'autre de l'édifice, deux cours. La cour méridionale est bordée, à son extrémité sud, d'un portique et vraisemblablement d'une porterie (fig. 3,A,B). Au Nord, un portique léger (fig. 3,C), peut-être un simple auvent, ouvre sur une cour ou un jardin. Une série de pièces en retour perpendiculaire se développe sur son aile orientale, bien visible par la photographie aérienne (fig. 2). Le caractère résidentiel de l'ensemble incite à conférer à cet édifice la fonction de *pars urbana*. Ce type de bâtiment peut être classé dans la catégorie des *villae* à portiques de plan oblong et à série de pièces parallèles².

Les élévations des murs sont composées de boulets ainsi que de blocs de grès, avec un emploi rare du calcaire. Ce fait mérite d'être souligné car, aussi bien dans le mur d'enclos occidental du domaine que dans ceux de la *pars urbana* septentrionale, la proportion de calcaire est importante dès les premières assises d'élévation. Le corridor et presque toutes les pièces sont dotés de sols sur radier de pierres (fig. 6). Si la plupart ne devaient être que des terrazzos, certains ont vraisemblablement été décorés de mosaïques, comme l'atteste la découverte d'une concentration de tesselles (fig. 3.Tr.II.St38) située en couche de récupération, à proximité du corridor³. Un local était vraisemblablement dallé, comme le montre un fin liseré sableux surmonté de fragments de plaques de grès (fig. 3.Tr.II.St33). Le sol du portique C a été entièrement récupéré. C'est la fosse formée par l'arrachage de son aménagement qui a permis de piéger le gisement de peintures murales (St10) conservé le long du mur 7 (fig. 4); la morphologie du gisement semble en effet exclure son identification comme remblai d'assainissement ou de drainage.

La cour sud n'a pas laissé de vestiges identifiables. Au Nord, signalons la découverte de trous de poteaux implantés dans un remblai de limon fortement organique (fig. 3,3.TP18.TP19; fig. 4,3) suggérant son aménagement en jardin.

3.4. L'entrée cochère et la galerie centrale

Une entrée principale de la résidence était située au Nord (fig. 3,Tr.III). L'accès se faisait par une espèce d'entrée cochère de 4 m de largeur. Deux bases maçonnées servaient vraisemblablement à soutenir des colonnes ou des piliers, formant un porche. Ce dernier donnait accès à une galerie (fig. 3,E), large de 6 m pour une longueur de 70 m, formée par les murs de fermeture du quadrilatère occidental d'une part et de la partie d'habitation d'autre part. Tout en longeant et desservant peut-être les différents corps de logis, elle rejoignait l'éventuelle porterie (B) de la cour méridionale du domaine. Cet aménagement, dont la position en L semble propre à la villa d'Yvonand, rappelle par sa fonction les dispositifs d'entrée de la villa de Seeb (commune de Winkel ZH) dans sa plus grande extension⁴. À côté de l'entrée cochère, du côté oriental, adossés au mur de cour, deux murs, fortement récupérés, suggèrent l'existence d'une loge de surveillance (fig. 3,D).

3.5. Le mur d'enclos occidental du domaine

Le mur d'enclos

Le mur d'enclos occidental du domaine de Mordagne a été dégagé sur une vingtaine de mètres (fig. 3,Tr.IV-Tr.VI). Il a conservé partiellement son élévation formée de petits blocs de calcaire jaune soigneusement appareillés. Large de 50 cm, peu fondé, il ne présentait certainement pas une hauteur importante.

Les constructions à cheval sur le mur d'enclos

Des constructions adventices ont colonisé l'enclos à sa limite méridionale. Prenant appui sur son mur, deux petits bâtiments ont été édifiés, l'un à l'intérieur du domaine, l'autre à l'extérieur (fig. 3,F,G). Leurs parois, de facture peu soignée, intègrent quantité de matériaux de remploi. Le mur 50, par exemple, contient, dans sa première assise d'élévation, une meule de grès intacte. Les niveaux d'occupation liés à ces constructions n'ont pas été repérés. En l'absence d'une fouille exhaustive, aucun indice ne permet d'avancer d'hypothèses quant à la fonction de tels bâtiments.

Une tombe d'enfant

Une tombe de nouveau-né a été mise au jour dans les limons sableux, à proximité de l'enclos (fig. 3,T43). Située à l'extérieur du domaine et des constructions adventices décrites plus haut, elle a été découverte lors de la creuse mécanique de la tranchée VI et ses relations stratigraphiques sont perdues. Toutefois, en référence à une coutume largement répandue⁵, il est raisonnable de la mettre en relation avec l'occupation liée aux construc-



Fig. 6. Tranchée I. Vue générale des vestiges. Photo ACVD.

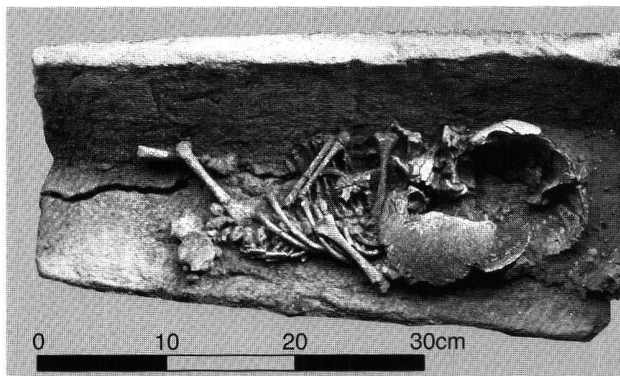


Fig. 7. Tranchée VI. Tombe d'enfant en cours de fouille. Photo ACVD.

tions découvertes à cet endroit. Il s'agit de l'inhumation, d'axe nord-est sud-ouest, d'un bébé proche du terme ou mort dans les premières semaines de vie, d'après la taille de ses membres. Long de 50 cm environ, l'enfant a été déposé sur le côté droit, bras et jambes repliés, la tête au Sud, tourné vers l'Est, dans l'espace formé par deux tuiles creuses, longues de 44 cm, disposées l'une sur l'autre, endroit sur envers (fig. 7). Aucun mobilier n'accompagnait l'inhumation.

4. Le démantèlement du bâtiment principal

Plusieurs constatations permettent d'attester que l'édifice principal, constituant la *pars urbana* méridionale, a subi un démantèlement au cours de l'existence du domaine.

Le fossé de récupération de nombreux murs est recouvert par la couche de démolition de la *villa*. Citons ceux de la partie orientale de l'entrée et de la «loge» D, le mur fermeture de la cour nord (M8), la partie ouest de M11 et le mur M36. Plus au Sud, la couche de démolition générale scelle les fondations du portique A de la cour méridionale (St38). C'est sur elle aussi que reposent les tesselles provenant d'une mosaïque démantelée. Enfin, l'important gisement de peintures murales précoces (fig. 5, St10) remplissant le fossé d'arrachage de la structure du portique C vient confirmer ce processus. En effet, les peintures ne proviennent pas d'une démolition *in situ* mais bien d'un nettoyage systématique de différentes pièces de la demeure. Notons à ce propos que l'épaisseur de la couche à l'aplomb du mur M7 permet d'exclure que ces peintures aient pu servir de remblai à la pose du sol du portique et de ce fait appartenir à un hypothétique programme décoratif antérieur.

La situation n'est pas comparable le long du mur d'enclos occidental du domaine. À cet endroit, la conservation d'une partie de l'élévation du mur, l'existence de constructions postérieures et l'absence d'une couche de destruction scellant l'ensemble montrent que la limite générale du domaine a vraisemblablement subsisté au cours du temps.

(C.-A.P.)

5. Le mobilier céramique

Les sondages ont livré une céramique relativement peu abondante (pl. 1). Repartie entre les couches d'occupation antérieure, le niveau de construction, les couches de récupération et celles de démolition générale de l'habitation, elle totalise 349 fragments issus de 51 individus minimum (fig. 8). La pauvreté du matériel ne se prête guère à une analyse quantitative. Néanmoins, ce petit *corpus* permet une première approche chronologique en proposant des réponses, encore très ponctuelles, à la datation de la *pars urbana* méridionale. L'aperçu des trouvailles met d'emblée en évidence un mobilier relativement précoce, notamment par la présence résiduelle de céramique tardo-laténienne dans tous les niveaux. Nous présentons ici l'argumentation détaillée au travers de trois des phases principales⁶, sans prendre en compte le mobilier des couches de récupération qui n'ont livré que deux fragments.

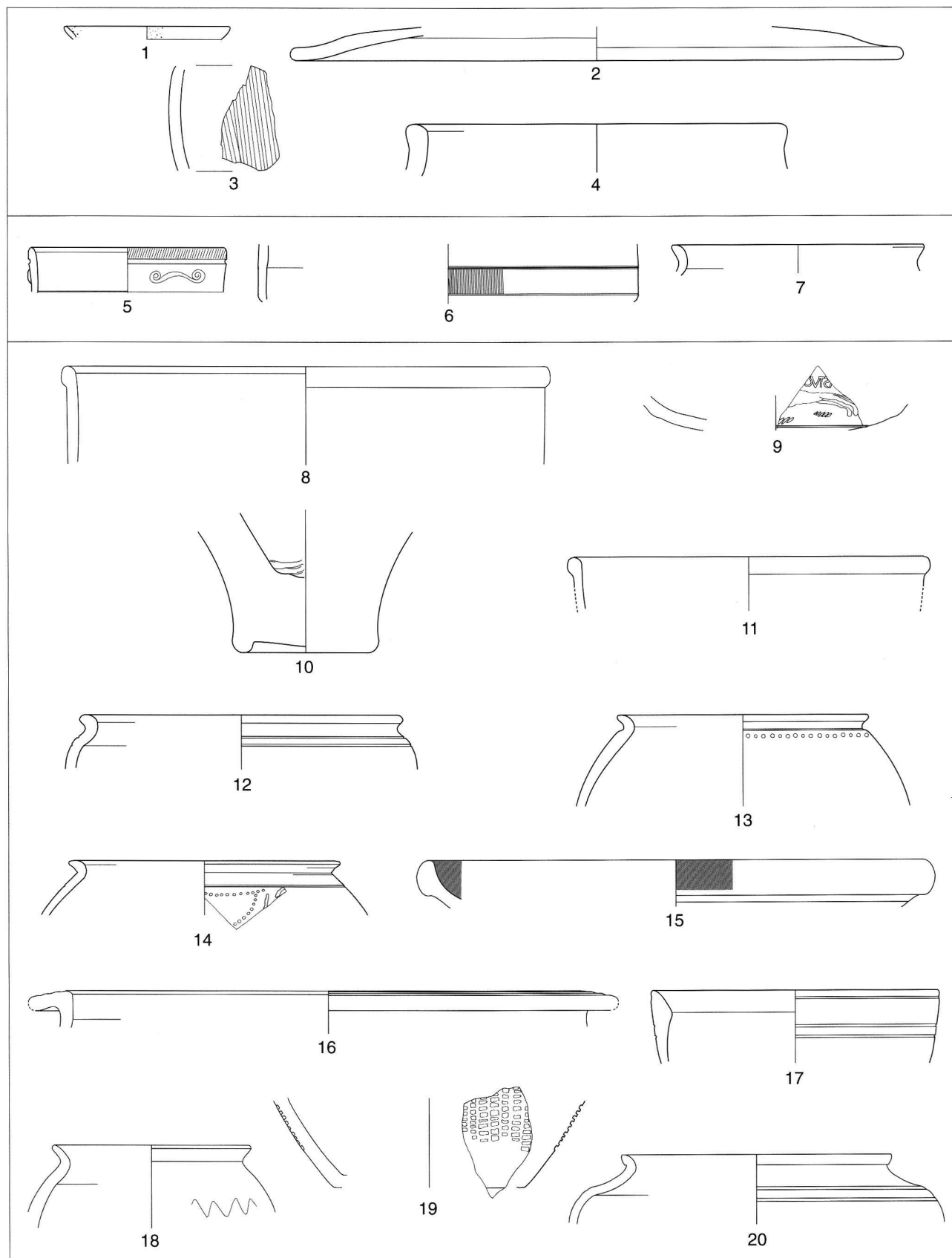
Groupe	VILLA												ENCLOS					
	Etat antérieur			Construction			Récupération			Démolition			Démolition			Démolition		
	TOT.	NMI	%TOT.	TOT.	NMI	%TOT.	TOT.	NMI	%TOT.	TOT.	NMI	%TOT.	TOT.	NMI	%TOT.	TOT.	NMI	%TOT.
TSO										1	1	4,16	4	3	25			
TSL				4	1	14,2				2	1	4,16						
PF	6	1	12,5															
EIRP	1	1	12,5	1	1	14,2				1	1	4,16						
AMPH				9	1	14,2				72	1	4,16	6	1	8,3			
TSI				1	1	14,2												
RA							1	1	50	21	3	12,5	12	2	16,6			
CP										2	1	4,16						
MIC										1	1	4,16	1	1	8,3			
EIN										1	1	4,16						
CRU										11	1	4,16	17	1	8,3			
MOR										2	1	4,16						
PC	13	1	12,5	5	1	14,2				25	3	12,5	5	2	16,6			
PGF	7	1	12,5							2	1	4,16						
PG	19	1	12,5	1	1	14,2				34	4	16,6	6	1	8,3			
PGGROS	28	3	37,5	2	1	14,2	1	1	50	18	4	16,6	6	1	8,3			
TOTAL	74	8		23	7		2	2		193	24		57	12				

Fig. 8. Mobilier céramique. Nombre de fragments, nombre et pourcentage d'individus minimum (NMI). AMPH amphore; CP céramique peinte; CRU cruche; EIN plats à engobe interne; EIRP plats à engobe interne rouge pompéien; MIC céramique à revêtement micacé; MOR mortier; PC céramique à pâte claire; PF céramique à parois fines; PG céramique à pâte grise; PGF céramique à pâte grise fine; PGGROS céramique à pâte grise grossière; RA céramique à revêtement argileux; TSI imitation de terre sigillée; TSL terre sigillée lisse; TSO terre sigillée ornée.

5.1. L'occupation antérieure à la *pars urbana* méridionale

La céramique commune, largement majoritaire sur les huit récipients minimum récoltés, se caractérise par une prédominance de céramiques en cuisson réductrice dont la pâte est dotée, dans la plupart des cas, d'un gros dégraissant. Parmi les trois individus de ce type figurent un bord de couvercle et deux autres d'un pot à lèvre faiblement déversée, modelé à la main (pl. 1,4). Certains récipients ont été en partie surcuits en atmosphère oxydante: c'est le cas d'un vase décoré au peigne (pl. 1,3), technique encore connue durant le 1^{er} s. apr. J.-C. En céramique à pâte claire également, on distingue deux fragments de panses appartenant à des récipients d'exécution assez grossière. De tradition tardo-laténienne, mais encore usitées au début de l'Empire, ces productions indigènes sont trop peu caractéristiques et surtout trop mal conservées pour être datées avec davantage de précisions.

Cette vaisselle cohabite avec quelques rares importations comme un gobelet très friable à parois fines de type Mayet II (pl. 1,1). Déjà connue à la période de La Tène D1, cette forme est produite en Italie jusqu'au début du règne d'Auguste, et dans les provinces jusqu'au dernier quart du 1^{er} s. av. J.-C. Notre fragment, de coloration orangée, à pâte granuleuse exempt de revêtement, s'apparente probablement aux premières productions italiennes. La présence d'un couvercle de plat à engobe inter-



Pl. 1. Mobilier céramique. 1-4 état antérieur; 5-7, niveaux de construction; 8-20, démolition du bâtiment. 1 PF; 2 EIRP; 3,4 PG; 5 TSL; 6 TSI; 7 PG; 8,9 TSO, 10 AMPH; 11-14 RA; 15 EIN; 16-20 PG. Pour les abréviations, voir légende de la fig. 8. Ech. 1:3. Dessin S. Ebbutt, ACVD.

ne rouge «pompéien», au bord légèrement relevé (pl. 1,2), nous renvoie à un répertoire italique plus tardif. Son dégraissant volcanique noir, bien reconnaissable, est caractéristique des ateliers campaniens dont les productions atteignent rarement le Nord des Alpes avant la période augustéenne ancienne.

L'absence d'autres importations attendues comme la terre sigillée ne doit pas être prise en compte, vu le caractère non exhaustif de la fouille. Bien qu'il soit difficile d'établir une chronologie précise pour cet état antérieur à la pars urbana méridionale, celui-ci se devine au changement d'ère, se prolongeant peut-être jusqu'à la fin du règne d'Auguste.

5.2. La construction de l'état maçonné

Le nombre modeste de fragments de cette couche contient peu de céramiques régionales significatives, si ce n'est un pot à cuire en cuisson hétérogène (pl. 1,7) et deux panses particulières à la pâte beige rose riche en dégraissants blancs. La vaisselle de table n'est représentée que par un seul individu, un bol de type indigène Drack 21 en imitation de sigillée (pl. 1,6). Décoré d'un bandeau guilloché, cet exemplaire précoce est un reflet de la soudaine diversification de la production régionale à la fin de la période augustéenne.

Dans le registre des céramiques importées, une fine coupe en terre sigillée italique du type Haltern 15a, issu du service IV (pl. 1,5), de très bonne qualité, retient l'attention. Caractéristique de la période augustéenne finale, elle n'a pu être importée que sur une courte période. En effet, dans nos régions, les importations italiques cessent en principe après Tibère⁷. Parmi les neuf panses d'amphores retrouvées, deux appartiennent à des amphores ibériques et sept s'apparentent aux productions gauloises. L'absence d'une détermination typologique précise ne permet pas d'esquisser un faciès pour cette période. Néanmoins, les sept individus issus des niveaux de construction permettent de proposer un *terminus post quem* pour l'édification de la *villa* dès la fin du règne d'Auguste.

5.3. La démolition

Les ensembles des couches finales ont livré la plus large proportion de mobilier. Il se compose essentiellement de céramique produite régionalement. La céramique commune à pâte grise laisse apparaître une persistance des formes précoces, parmi lesquelles les récipients de cuisson oxydante-réductrice occupent une part importante. Il est possible d'identifier un *dolium* au bord profilé de trois cannelures (pl. 1,16), un bol à

lèvre verticale et renflement interne (pl. 1,17), un pot à épaule marquée et courte lèvre déversée⁸ (pl. 1,20) et deux récipients, l'un – non représenté – pourvu d'une cannelure sur la panse, et l'autre décoré de petits rectangles en creux (pl. 1,19). En pâte grise grossière, on dénombre quatre individus, un *dolium* et trois pots, l'un à épaule marquée, les autres décorés soit de vagues (pl. 1,18), soit d'un grillage. À l'inventaire de la céramique à pâte claire figurent une bouteille, trois écuelles et un couvercle à la pâte rosée contenant des inclusions de mica. Un seul fragment est en pâte grossière. En vaisselle culinaire, on remarque l'emploi d'un plat à engobe interne à bord en bourrelet détaché de la paroi (pl. 1,15). Cette production est très répandue durant le premier tiers du 1^{er} s. apr. J.-C. Parmi la vaisselle de table, on peut relever la présence de céramique peinte, ainsi que de productions plus tardives en céramique à revêtement micacé – une cruche et un mortier – et, surtout, en revêtement argileux. En proportion non négligeable, cette catégorie offre une certaine diversité de formes puisqu'on comptabilise : trois pots à courte lèvre déversée – dont l'un en présente une bien connue, en «corniche» – décorés tantôt d'œilletons tantôt à la barbotine (pl. 1,13.14); trois bols, l'un – relativement rare – au profil de gobelet (pl. 1,12), un autre de type Lamb. 2/37 probablement⁹ (pl. 1,11), et le troisième au décor à la roulette; un gobelet; une cruche décorée de guillochis et enfin un mortier, forme en principe produite dès 200 dans cette catégorie. Les formes du répertoire de cette vaisselle, tout comme la qualité de son revêtement – engobe luisant, ou, plus rarement, légèrement métallescent – définissent un faciès classique du 2^e s. et du début du 3^e s. apr. J.-C.

Les importations sont en nombre négligeable, vu l'absence quasi totale de productions en terre sigillée dans les couches qui scellent la *villa*. Néanmoins, le mur d'enclos occidental a livré quatre fragments supplémentaires dont deux bols Drag. 37, l'un portant une estampille fragmentée (pl. 1,9), l'autre produit dans les ateliers de la Gaule de l'Est (pl. 1,8). Quant au type amphorique, il est presque exclusivement gaulois¹⁰ (pl. 1,10).

La persistance de céramiques précoces tels que des plats à engobe interne et de la céramique grossière à pâte grise porte ici un caractère résiduel et traduit probablement les perturbations d'une récupération qui n'est malheureusement plus déterminable. Dans un tel contexte, la datation de la démolition ne peut rester qu'approximative. L'attestation de céramiques produites vers la fin du 2^e s. de notre ère rend possible le démantèlement définitif de l'édifice dès cette période.

(S.E.)

6. Les peintures murales

Le matériel pictural a été retrouvé dans les tranchées I et II le long du mur M7 (fig. 3.4, St10). Une récolte systématique a été effectuée dans la tranchée I, où le matériel se présentait sous la forme d'un large gisement situé contre le parement de fondation nord du mur M7; il s'étendait jusqu'au-delà du mur M11, implanté 2.10 m plus au nord. Ce gisement, compact et abondant, semble se poursuivre sur toute la longueur du mur M7, puisqu'il a été également repéré 25 m plus à l'ouest, dans la tranchée II, où, en raison des options définies pour ces sondages, il n'a pas fait l'objet de prélèvement; seul le matériel épars a été récolté. De toute évidence, le gisement est constitué des différentes peintures murales revêtant les parois des pièces de l'édifice; il ne s'agit donc pas d'une démolition in situ, mais des gravats produits par la mise à nu des maçonneries lors du démantèlement du bâtiment, et évacués hors de la zone de récupération.

L'examen des composantes décoratives et des mortiers de support des peintures a permis de différencier six ensembles ou groupes picturaux, numérotés I à VI. Ces groupes intègrent parfois des variantes mineures, portant alors leur nombre à une dizaine.

Étant donné le caractère restreint et ponctuel du ramassage, l'étude de ces ensembles se limitera à leur analyse technique et stylistique, sans proposer de restitution complète des compositions pariétales, prématurée en l'état. Seul un prélèvement exhaustif du gisement permettrait une telle approche méthodologique.

Malgré un état de dégradation variable, marquée par une érosion notable de leur couche picturale, voire de l'intonaco lui-même, les peintures murales mises au jour sont d'excellente facture. Elles témoignent d'une rare richesse, manifestée principalement par le choix de pigments chers¹¹, utilisés en grande surface pour les fonds monochromes. Mais au-delà de cet effet clinquant, la haute qualité des compositions se remarque dans la réalisation très soignée des motifs, presque tous miniatures, dans l'effet de délicatesse recherché, et magnifiquement réussi.

Ce travail pourrait rivaliser avec les célèbres peintures de la villa de Commugny GE, pour lesquelles il n'est pas exclu qu'un atelier en provenance directe d'Italie ait œuvré¹². Inégales jusqu'à présent sur territoire suisse, les fresques de Commugny s'inscrivent dans la pure tradition picturale des III^e-IV^e styles pompéiens. Comme à Commugny, plusieurs caractéristiques des compositions d'Yvonand se rattachent à la peinture italienne de III^e style, et la compréhension de ces éléments permet d'esquisser des séquences décoratives qui les y intègrent parfaitement.

6.1. Les mortiers de support

Le revêtement de paroi – le *tectorium* – sur lequel est exécutée la peinture est défini par les épaisseurs, la couleur et la composition de ses mortiers constitutifs; à ce titre, il est le critère primordial de détermination des groupes picturaux. Mais l'examen des caractéristiques des diverses couches de mortiers permet également d'apprécier la qualité d'une fresque: nature des sables et graviers chargeant la matrice de chaux, qualité du tamisage et du mélange (présence ou non de nodules de chaux, taille de ceux-ci), adjonction de fibres végétales ou de tuileau isolant, etc. Ces caractéristiques répondent à des usages et des normes exposées principalement chez Vitruve et Pliny l'Ancien¹³.

La mise en œuvre des *tectoria* d'Yvonand est d'excellente qualité, et présente une grande homogénéité entre les différents décors (voir leur description détaillée en annexe I). On retrouve, avec quelques nuances d'un groupe à l'autre, les cinq mêmes types de mortiers, mis en œuvre selon une stratigraphie variable; les mortiers intermédiaires sont souvent appliqués en deux à trois litages, portant le nombre de couches effectives à sept maximum, dans la ligne des recommandations vitruviennes, et tel qu'observé dans les constructions de grande qualité¹⁴.

Les couches sont parfaitement lissées, les composantes tamisées avec soin: un sable lavé (lac ou rivière) régulier et fin, parfois très fin, des graviers roulés, du gravillon de carrière, essentiellement du quartz, ont été employés. Le gravillon de carrière apparaît dans un mortier fortement chaulé dont il constitue la seule charge, alors que le sable de rivière est diversement mêlé de graviers, selon les couches, par ailleurs plus ou moins chaulées. L'intonaco, support de la peinture, n'est constitué pour l'essentiel que de chaux, avec parfois une très légère charge de sable; il est particulièrement épais, entre 0,3 et 0,7 cm en moyenne, selon les ensembles; une telle épaisseur est signe de précocité: elle corrobore les observations faites sur les peintures de Genève-St-Antoine ou de Commugny, datées entre 20 et 45 apr. J.-C., où l'intonaco peut atteindre près de 1 cm¹⁵. Il faut vraisemblablement y voir la signature de la première génération de stuccateurs, important d'Italie les techniques de la fresque.

Dans le même ordre d'idée, et comme sur les sites mentionnés, on observe parfois une sorte de sous-couche préparatoire à la pose des pigments rouge et jaune, de teinte rosée, probablement faite de poussière de tuileau. De véritables tracés préparatoires, incisés à la pointe sèche dans le mortier frais, apparaissent dans le groupe I, pour situer les éléments organisateurs du décor. La présence occasionnelle de négatifs de paille dans les couches inférieures signale la volonté de prévenir la formation de fissures durant le processus de séchage du mortier.

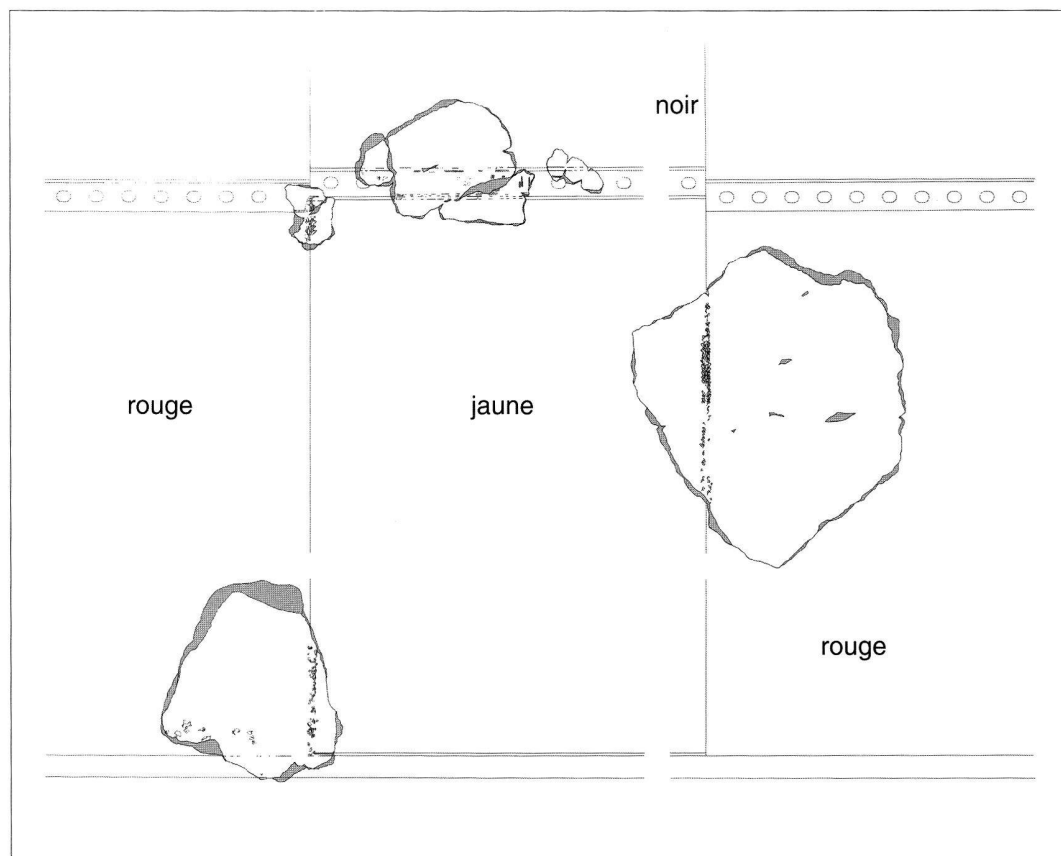


Fig. 9. Groupe I, séquence restitutive des fragments-clé de l'ensemble à champs rouges et jaune. Ech. 1:10. Dessin Y. Dubois, ACVD.

Le revers des fragments les plus complets, assez plane, comporte parfois des rugosités; il est difficile de savoir s'il s'agit d'empreintes d'accrochage à une structure de terre – auquel cas le *tectorium* est alors complet, entre 5,5 et 7 cm d'épaisseur –, ou s'il manque encore un mortier d'accrochage et d'égalisation gros reliefs – impliquant dans ce cas l'existence de maçonneries.

Seul le groupe VI se distingue nettement des autres par un intonaco très fin et une forte charge de tuileau dans ses diverses couches; cette adjonction isolante, sensée combattre l'humidité, situe le décor dans une salle d'eau ou sur une paroi exposée aux intempéries.

De façon générale, l'on peut avancer que, à l'exception peut-être du groupe VI, tous les *tectoria* appartiennent à une même phase de construction: ils ont été réalisés par un seul atelier, lors d'un unique chantier; les similitudes de constitution existant entre certains d'entre eux, tout comme les joints de pontates (registres de mortier appliqués sur les zones différentes d'une même paroi) incitent à les rapprocher dans un même local ou sur des zones différentes d'une même paroi, comme c'est nécessairement le cas pour les deux schémas décoratifs distincts du groupe I.

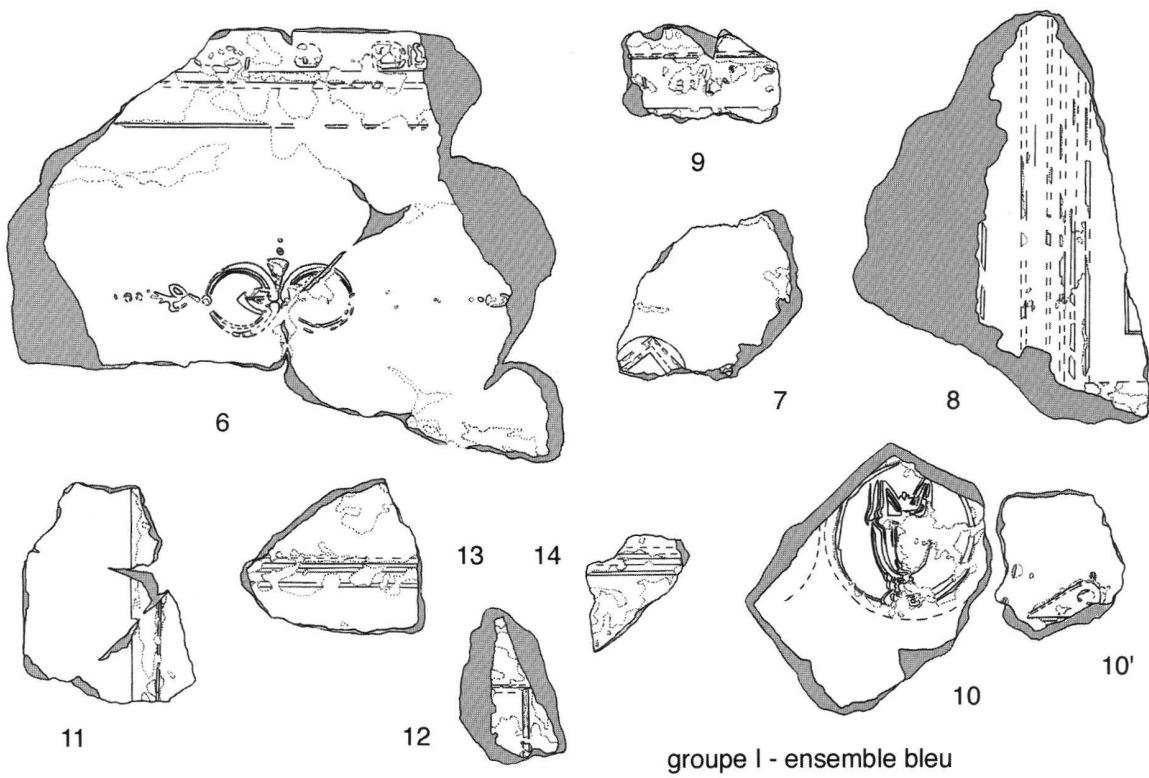
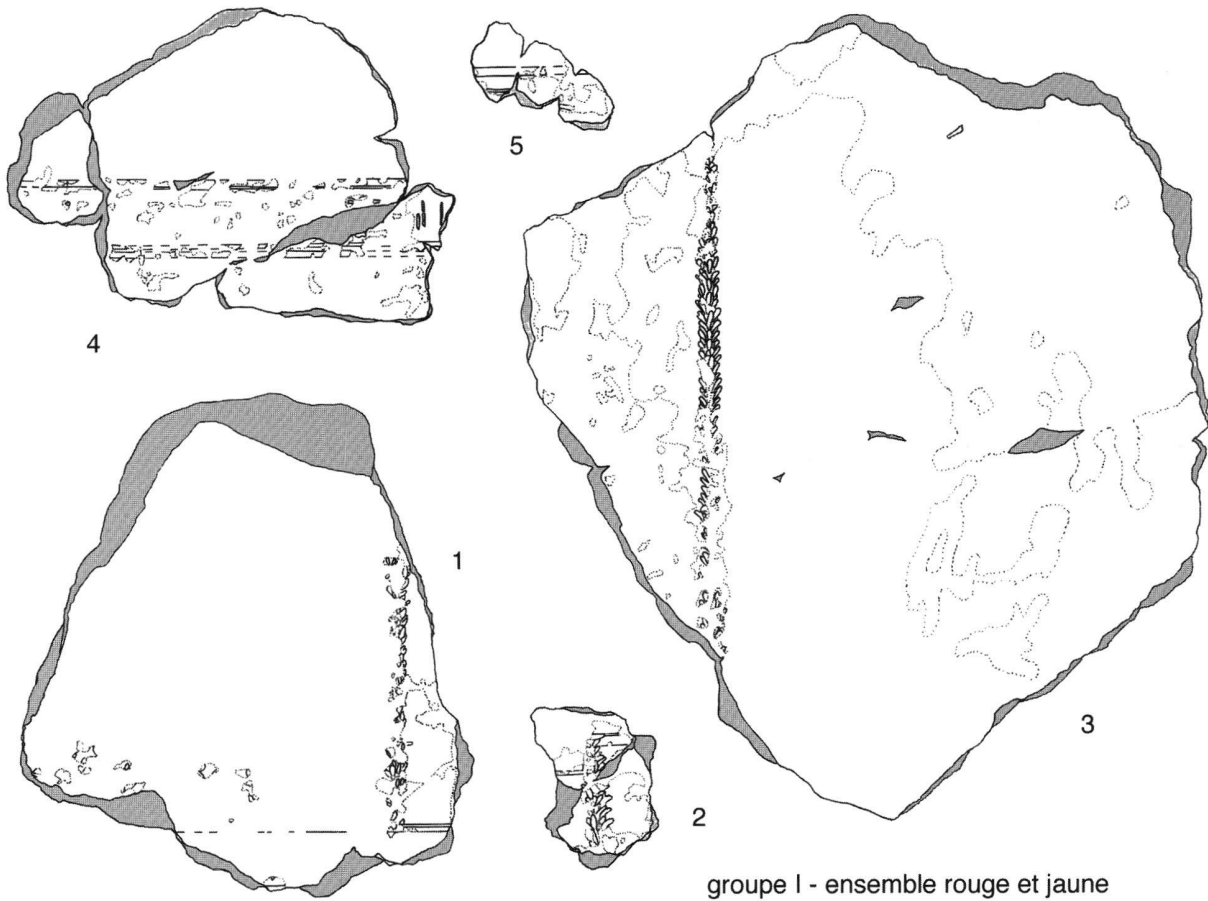
6.2. Ensembles picturaux

La description et l'analyse décorative se concentrera sur les groupes I et II, qui réunissent tout à la fois le plus grand nombre de fragments et, partant, les trois compositions peintes les plus complètes, le groupe I proposant deux compositions. Les autres groupes, mineurs, sont dotés d'un descriptif succinct dans l'annexe II, suite à leur dénomination.

Groupe I: A, ensemble à champs alternants rouges et jaune et guirlandes

Ce décor est principalement représenté par des champs rouges et jaune séparés verticalement par de très fines guirlandes de petites feuilles et de baies. Un élément mal conservé, rectiligne à fond blanc et motifs – galon brodé ou frise miniature – les sépare, en haut, d'un registre à fond noir (pl. 2,1–5; fig. 9).

Les champs semblent appartenir à une zone médiane ou haute de paroi. Les guirlandes de transition prennent naissance en limite inférieure des champs, définie par un filet bi-chrome bordeaux et blanc sur le fond jaune, blanc sur le fond rouge, et limitant une bande horizontale de 2,9 cm, probablement verte à l'origine (pl. 2,1). Au



Pl. 2. Plaques et fragments-clé du groupe pictural I. Ech. 1:4. Dessin Y. Dubois, ACVD.

sommet, deux filets bordeaux et blanc séparés par une ligne noire annoncent l'élément rectiligne interprété comme frise ou galon brodé et marque, à l'arrivée des guirlandes, un décalage de 2 cm entre les champs rouge et jaune, au profit de ce dernier (pl. 2,2).

Le galon brodé, à fond blanc, est large de 2,8 cm (pl. 2,4); un filet vert pâle le sépare du registre supérieur noir. Les motifs ornant le galon ont quasiment disparu: seuls apparaissent ici des traits verticaux rouges, parallèles, pouvant suggérer des triglyphes; le même genre d'ornements se retrouve sur les galons associés au fond bleu, mieux conservé.

Les délicates guirlandes droites, d'une largeur de 1,2 cm, sont constituées de très petites feuilles (0,5–0,7 cm), blanches à rehaut vert (pl. 2,1.3; 4); elles se succèdent, disposées en éventail par trois, entre deux feuilles intermédiaires verdâtres, sur fond de deux filets parallèles noirs donnant un effet d'ombre; sur la plaque 3, on aperçoit les restes de baies mauves.

Sur le fond rouge enfin (pl. 2,1), un motif vert bleuté très érodé, probablement une guirlande horizontale ou incurvée, prend place entre 1 et 5 cm du bord inférieur du champ.

Appartenant au même décor mais sans lien iconographique clair avec ce qui précède, une séquence présente une moulure ou un entablement miniature, préservé sur 2 cm de large, au-dessus ou sous un petit registre ocre rouge (pl. 3, gr. I,1–3). Ce motif, blanc crème, est matérialisé par trois lignes parallèles (deux brun clair, une verdâtre) et limité par un filet noir à la jonction avec le registre rouge (pl. 3,2.3); sur ce dernier et issues du motif linéaire, deux tiges incurvées, verdâtre et blanche, doublées de tiges plus petites mais noires – leur ombre probablement, servent de départ à une guirlande de feuilles blanches plus simple que les précédentes (pl. 3,1); une ligne bordeaux court en parallèle. À 5,6 cm du filet bordant l'entablement ou la moulure, une paire de filets noir et blanc paraît délimiter le registre rouge.

D'autres fragments sont apparentés à cette séquence, avec de légères nuances dans les teintes de filets (beige, vert kaki, bleu clair, pl. 3,4–6) et des éléments de rehaut (fleuron de quatre points blancs, pl. 3,6).

Groupe I: B, ensemble monochrome bleu à motifs d'encadrement et colonnettes

L'ensemble à fond bleu ciel présente le même *tectorium* que le décor précédent, et pourrait se conjuguer avec lui au sein d'une seule composition, bien que leur articulation (bi-partition d'une pièce à anti-chambre, zones médiane et haute) demeure peu claire.

Le fond bleu, très probablement la zone médiane du décor, est rythmé par des colonnettes cannelées de 3,8 cm de largeur, qui semblent outrepasser l'une des limites horizontales du fond bleu pour se prolonger dans un re-

gistre noir (pl. 2,6–14; fig. 10). Les colonnettes, bordées de filets noirs, sont constituées de filets alternés blancs et mauves dessinant les cannelures (pl. 2,8); deux lignes bordeaux remplacent les filets avant les bords noirs pour marquer le volume arrondi, en perspective, du motif.

De part et d'autre, un filet blanc d'encadrement intérieur au fond bleu court à 1,8–2 cm et se prolonge à angle droit le long des bords horizontaux des grands panneaux ainsi définis (pl. 2,6.8); on le retrouve le long d'un bandeau noir vertical, de 5,6–6,5 cm de large (pl. 2,11), qui souligne une limite de paroi (angle de pièce) ou un encadrement d'ouverture (porte ou fenêtre), marquée par l'interruption droite et soignée des mortiers du revêtement peint.

À ce filet s'ajoute, à 9,2 cm (d'axe en axe) à l'intérieur du panneau, une file de motifs complexes et répétés, basés sur des paires de cercles ou de disques (pl. 2,6.7). Le motif le mieux préservé est constitué de deux paires contiguës de cercles concentriques, rehaussés de divers petits éléments (pl. 2,6): des petits noeuds et deux points les prolongent dans l'axe longitudinal, alors que deux éléments intercalaires pointés, rehaussés de bordeaux et de jaune, matérialisent l'axe de symétrie du motif. Les cercles externes sont assez semblables à des brace-tets aux extrémités bouletées; ils s'amincissent vers l'extérieur et sont ornés d'une boule axialisée, alors qu'un genre de lancette à nervure bordeaux, issue de leur point de contact ouvert, occupe l'intérieur et les lient avec leur cercle concentrique interne. La seconde composition du motif (pl. 2,7) voit les cercles remplacés par des disques blancs cernés de noir, à carré inclus; les carrés, sur la pointe, sont bordeaux bordés de jaune.

Les divisions horizontales sont assurées par d'étroits galons brodés, bandes blanches de 2,7 cm de large limitées par des filets noirs et rehaussées de motifs alternés, mal conservés (pl. 2,6.9): outre les petits traits rouges séparateurs déjà mentionnés, sont visibles des éléments apparemment circulaires, mauves à rehaut bordeaux, et des ovales ou des rectangles jaunes, tous à rehauts centraux bordeaux et rouges, parfois bleus. Ces éléments, qui pourraient être interprétés comme des gemmes, des fleurons ou/et des phalères, ne dépassent pas 1,8 cm de large et 1,2 cm de haut; ils forment une séquence répétitive malheureusement incomprise, dominée par les éléments mauves; situés sur l'axe central des bandes blanches, ils paraissent encadrés de lignes horizontales bordeaux.

Une telle ordonnance rappelle la composition des frises à bi- ou triglyphes et fleurons des entablements d'édicules pompéiens: c'est là l'ambiguïté propre à ce type de motif, dès le III^e style pompéien, qui assigne un rôle architectural de frise à une bande ornementale. Dans la composition d'ensemble, les galons subdivisent en effet le fond bleu ou fonctionnent comme entablement

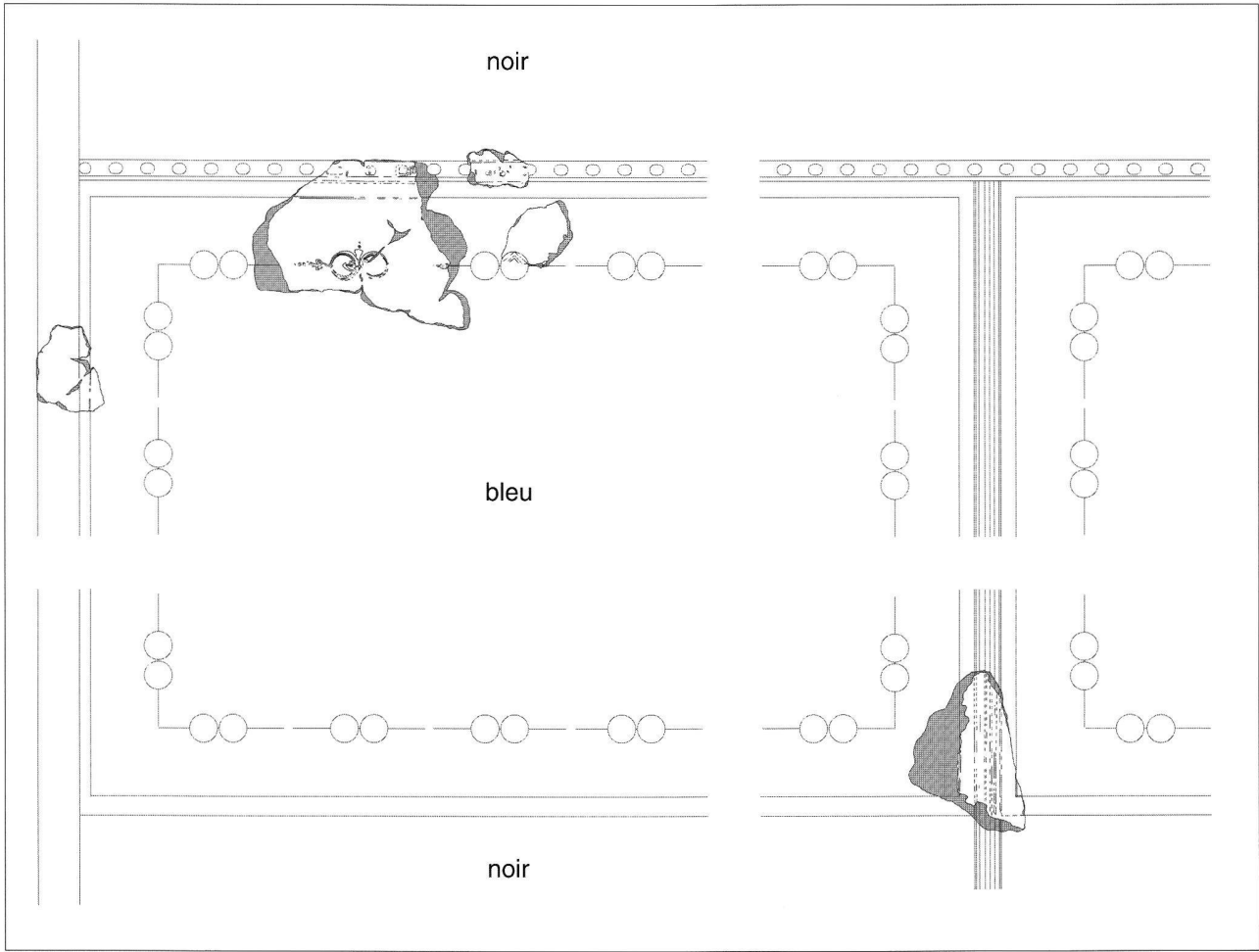
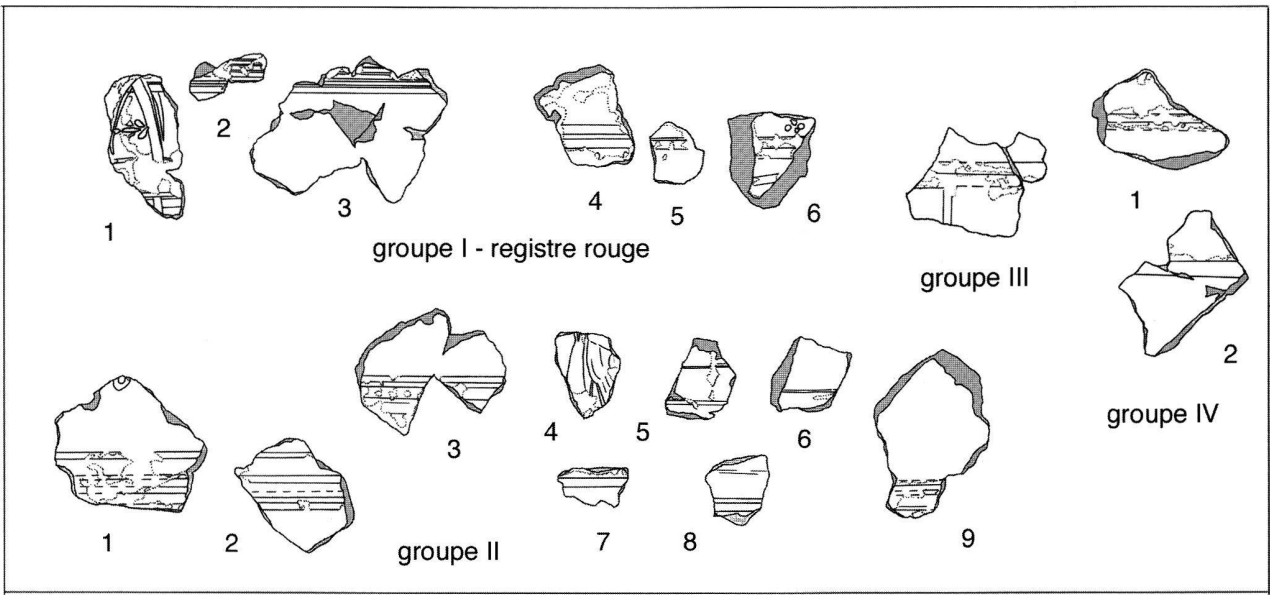


Fig. 10. Groupe I, séquence restitutive des fragments-clé de l'ensemble à fond monochrome bleu. Ech. 1:10. Dessin Y. Dubois, ACVD.



Pl. 3. Fragments-clé des groupes picturaux I-IV. Ech. 1:4. Dessin Y. Dubois, ACVD.

miniature ou transition vers un registre d'une autre couleur, en l'occurrence noir.

D'autres motifs rectilignes noirs s'organisent sur le fond bleu ou sur un registre apparenté, sans qu'il soit possible d'en saisir l'aménagement: filet noir perpendiculaire à double filet noir et blanc (pl. 2,12); bande constituée de filets noir, blanc, jaune, vert turquoise (limite de champ? pl. 2,13); séquence d'au moins trois filets noirs et deux blancs alternés (pl. 2,14).

Dernier élément majeur du décor, un médaillon présente un vase à pied et anses hautes, fermé par un bouchon (pl. 2,10). Il paraît reposer sur un filet noir terminé par deux volutes blanches remplies de rouge cinabre (pl. 2,10', jointif). Le médaillon, un disque de 7,4 cm de diamètre à fond rouge rosé, est cerné de noir; un cercle supplémentaire, vert turquoise, complète l'entourage, menant le diamètre à 9,2–10 cm. Au centre, le vase est réalisé dans des teintes blanche, beige et vert pâle; il est ombré sur le côté gauche. Il représente un loutrophore ou une amphore à col. Le médaillon devait probablement prendre place au milieu d'un panneau bleu; toutefois, son support pourrait également suggérer une place différente, dans un registre supérieur du décor.

Sur le plan technique, notons que le cercle extérieur du médaillon a été défini par un tracé préparatoire incisé; il est doublé sur la gauche par un second cercle incisé; malheureusement, la couche picturale, totalement disparue, ne permet pas de savoir s'il existait un deuxième médaillon ou s'il s'agit d'un premier tracé mal situé, remplacé par le médaillon conservé. Le filet noir visible sur la droite du fragment (pl. 2,10') et se prolongeant sous forme d'empreinte sous le ou les médaillons fournit peut-être un indice: à la volute droite répond en effet, sur la gauche du médaillon au vase, une particule de peinture préservée, qui semble attester une seconde volute en symétrie; elle plaiderait alors pour l'existence d'un seul médaillon.

D'autres tracés préparatoires organisent la composition à fond bleu: deux tracés incisés, d'ailleurs trop serrés par rapport à la réalisation finale du motif, définissent les bords noirs des colonnettes (pl. 2,8); si l'un, sous le filet gauche, est à sa place, le second, à 2,6–2,7 cm, disparaît sous la ligne mauve droite; les encadrements intérieurs blancs ont été également incisés préalablement, à 2,3 cm et 2,9 cm des tracés des colonnettes.

Groupe II: décor à fond rouge vermillon

Ce décor, comme l'ensemble III, est caractérisé par un magnifique fond rouge vermillon, ou cinabre, séparé d'un champ noir par une mouluration polychrome (pl. 3, gr. II,1–3). Le cinabre a été appliqué sur une couche préparatoire ocre jaune, qui apparaît nettement aujourd'hui; ce procédé visait à donner tout son éclat au rouge cinabre, pigment fort cher et dénotant un grand luxe dans

une pareille utilisation¹⁶. La mouluration de transition au registre noir se présente sous la forme d'une série de filets blanc, bleu, bordeaux et blanc; un filet jaune crème séparé du reste court sur le fond noir. Quelques fragments attestent des variantes dans les couleurs ou l'aménagement de motifs de transition plus simples, en relation avec le registre noir (pl. 3, gr. II,5–9).

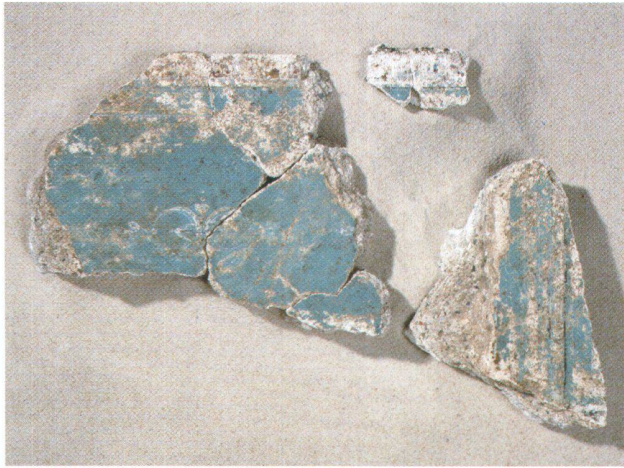
L'unique constat que l'on peut faire pour ce décor concerne l'usage du cinabre en couleur de fond, et son association à un champ noir. Tous deux relèvent parfaitement de la tradition picturale du III^e style dit pompéien, tant en Italie que dans les provinces occidentales.

6.3. Analyse stylistique et comparative

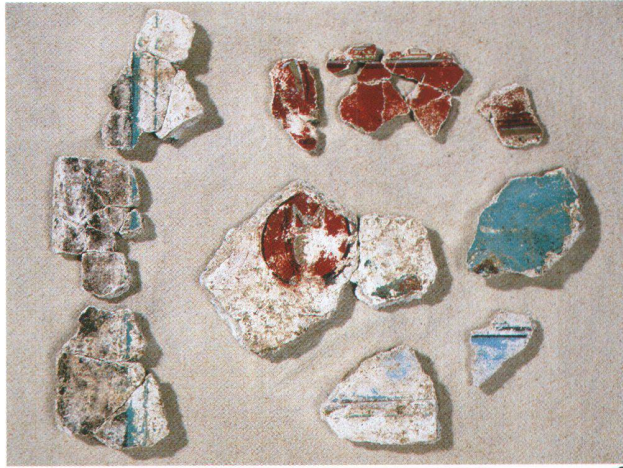
Les caractéristiques qui inscrivent les fragments peints d'Yvonand dans le III^e style, et plus particulièrement dans sa phase mûre (dite IIB, selon la classification de Bastet/deVos 1979), datée entre 35 et 45 apr. J.-C., sont de trois ordres: le choix et le traitement des motifs – fonds compris –, leur fonction au sein du décor, impliquant un certain type d'organisation des compositions. Une pareille configuration ne se rencontre en effet qu'à cette période, tant en Italie (Pompéi et Rome) qu'en Gaule, avec une diffusion particulière en Narbonnaise et depuis le bassin rhodanien¹⁷. Plusieurs exemples à Vienne et Lyon attestent la présence du III^e style dès l'époque augustéenne; ce style s'y développe en parallèle à l'Italie, avec cependant une préférence pour les compositions sobres¹⁸. Dans notre région, et pour cause, seules les peintures de Genève et de Commugny mentionnées plus haut, ainsi que quelques exemples avonchois, se rattachent à ce style.

Les fonds unis

L'usage de pigments coûteux pour la réalisation des fonds unis constitue un indice fort de l'aisance du commanditaire, et sans aucun doute la manifestation d'une nette volonté ostentatoire¹⁹. L'emploi du cinabre, en particulier, fournit également un élément de datation: pigment le plus cher connu, au point que le commanditaire devait le fournir lui-même²⁰, il n'a été utilisé comme couleur dominante, du II^e style final au IV^e style, que dans des demeures particulièrement luxueuses; dans les provinces occidentales, ce genre d'application en grandes surfaces paraît spécifique de la première moitié du I^{er} s. apr. J.-C. Le cinabre recouvre par exemple les panneaux médians de maintes parois de la maison d'Auguste sur le Palatin, comme ceux de *cubicula* de la *villa* de la Farnésine²¹; à Pompéi, il apparaît dans la *villa* des Mystères, et 100–140 ans plus tard dans la maison des Vettii (VI 15, 1)²². En Gaule, les sites de Narbonne, Roquelaure, Périgueux et d'Aix-en-Provence attestent son usage en grands



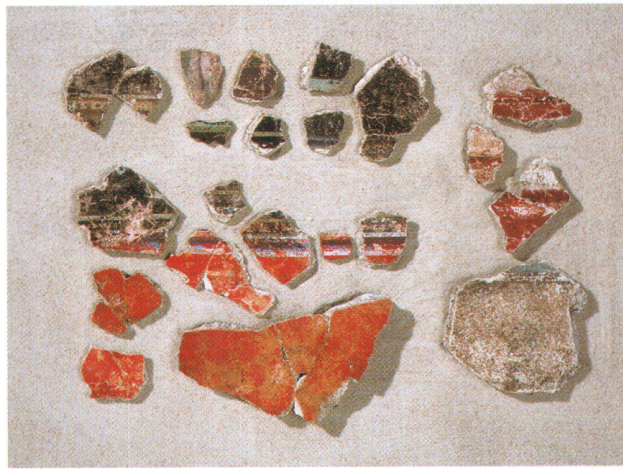
1



2



3



4



5



6

Pl. 4. Plaques et fragments-clé des groupes I-IV. 1 Groupe I, décor à fond bleu, cercles concentriques, galon bordé et colonette; 2 groupe I, décor à fond bleu, encadrement de paroi, médaillon, disque à carré inscrit, filets divers; groupe I, entablement miniature sur registre ocre rouge; 3 Groupe I, décor à champs rouges et jaune: champs séparés par les guirlandes, galon brodé et registre noir; 4 plaques et fragments des groupes II et IV: champs rouge cinabre du groupe II à gauche et mouluration diverses des groupes II à gauche et IV à droite; 5 groupe I, détail de la guirlande; 6 groupe I détail du médaillon au vase. Photos Fibbi-Aeppli, Grandson.

panneaux entre 50 av. et 60 apr. J.-C.²³. A Avenches, le seul exemple de ce type, dans l'*insula* 13, date de Claude au plus tard. En raison de son coût, l'emploi du cinabre est par la suite restreint à des encadrements ou des motifs ponctuels; le phénomène s'observe tant en Italie que dans les provinces, où les canons de la peinture murale sont désormais assimilés et ré-élaborés par les artisans locaux.

L'emploi du bleu en fond uni de zone médiane (gr. I) ne se rencontre, en Italie et pour le III^e style, qu'à Pompéi, dans l'*atrium* de la maison de P. Casca Longus (I 6, 11), attribué à la phase IIB²⁴; pour le IV^e style, l'on dénombre trois occurrences seulement entre Herculaneum et Pompéi²⁵. A noter que, comme le décor cinabre de la maison des Vettii, ces compositions comptent parmi les plus raffinées du IV^e style. Le bleu est par ailleurs utilisé comme ciel des peintures de jardin ou limité aux fonds d'édicules centraux des parois. S'il persiste ultérieurement dans les zones thermales, il n'en n'a pas pour autant la même fonction, ni la même étendue²⁶. Dans les provinces occidentales, il n'apparaît d'abord qu'épisodiquement, sous forme de registre restreint, vers 50–70 apr. J.-C.: les meilleurs exemples en sont les inter-panneaux de la peinture d'Aix-en-Provence déjà citée et un bandeau d'encadrement dans deux décors de Soissons et de Commugny²⁷. Il faut toutefois ajouter, pour cette période, un exceptionnel fond uni à Avenches, dans l'*insula* 10, dont la composition paraît en quelque sorte inverse de celle d'Aix²⁸. Cette fortune provinciale semble persister, puisque le bleu apparaît, au début du 2^e s., en panneaux, encadré de noir ou de rouge, dans des exemples de la villa d'Arconciel FR et de la *pars urbana* nord de Mordagne²⁹. Ce n'est donc pas tant sa présence que sa mise en oeuvre qui peut servir à cerner sa datation.

A Yvonand *pars urbana* sud, le bleu paraît appliqué en «monochromie de zone», c'est-à-dire sans registre intermédiaire, la seule division du champ étant assurée par les colonnettes, éventuellement par les étroits galons brodés. Cette caractéristique s'apparente peut-être à une tendance picturale développée en Gaule dès 20 av. J.-C., entre Vienne et Lyon, dans la mouvance du classicisme augustéen³⁰. Elle propose une zone médiane unie, généralement rouge ou noire, rythmée par des candélabres grêles ou végétalisants; parfois un filet d'encadrement définit les panneaux. Sur le plateau helvète, les seuls décors à zone médiane monochrome présentant ces caractéristiques sont avenchois: il s'agit des salons noir et rouge de l'*insula* 18, datés vers 45 de notre ère³¹. Mais le décor monochrome bleu d'Yvonand reste plus riche; ses motifs ornementaux, associés à la présence de registres noirs en zones basse ou haute, le rattachent plus spécifiquement à la peinture pompéienne du premier tiers du 1^{er} s.; ils orientent la composition vers une organisation de paroi assez sobre, à fond uni, représentée à Pompéi par d'élé-

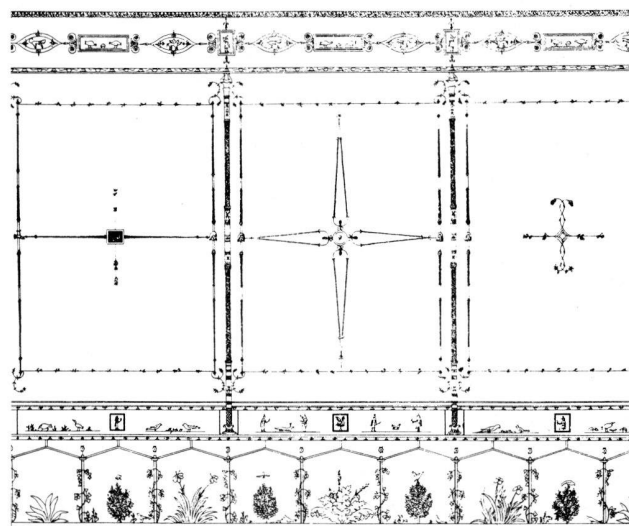


Fig. 11. Villa des Mystères, *tablinum* 2, paroi nord. D'après Bastet/de Vos 1979, 162, fig. 9.

gantes compositions à fond noir telles que le *tablinum* 2 de la villa des Mystères (fig. 11) ou la salle A de la palestra d'Herculaneum³². Ces décors dégagent une grande unité, soulignée par leur couleur dominante; ils sont caractérisés par la présence de colonnettes ou de candélabres et d'encadrements intérieurs pour seuls ornements de panneaux, par la simplicité des registres secondaires, en prédelle ou en couronnement, par la miniaturisation des frises ou des galons brodés. Ces composantes concordent en tous points avec les éléments attestés à Yvonand.

Les motifs et l'atmosphère décorative

Si les analogies de composition avec les deux pièces de la villa des Mystères et de la palestra d'Herculaneum sont nettes pour l'ensemble bleu, la sobriété, le choix et le traitement des motifs correspondent à la syntaxe décorative employée dans diverses peintures de Pompéi de même époque³³. Cette remarque vaut également pour l'ensemble rouge et jaune, dont le couronnement et la disposition des à-plat, séparés par la délicate guirlande, suggère un aménagement de zone haute, ou bien des panneaux bi-chromes de zone médiane, dans la ligne du *triclinium* de la maison du Miroir (IX 7, 20), à Pompéi. Avec le noir, le rouge et le jaune se sont imposés en

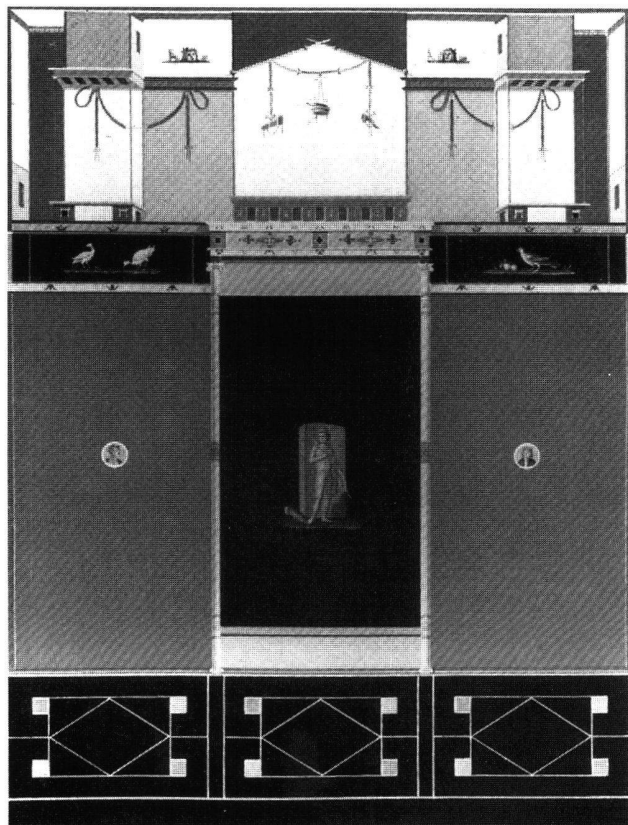


Fig. 12. Maison de Sulpicius Rufus (IX 9, 18), *cubiculum* h, paroi ouest. D'après Bastet, de Vos 1979, 221, tav. XLIX, 87.

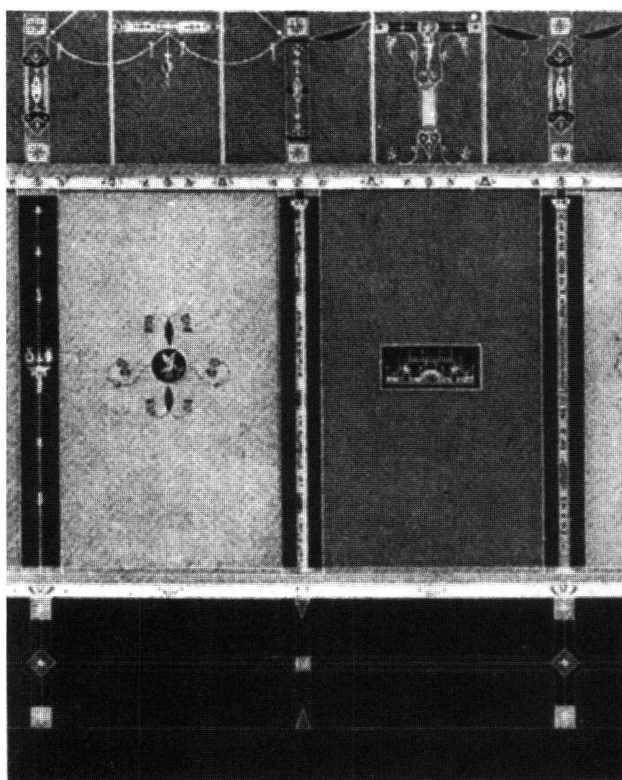


Fig. 13. Maison du Cythariste (I 4, 5.25), péristyle 56, paroi nord. D'après Bastet/de Vos 1979, 222, tav. L, 89.

champs unis dans toutes les zones décoratives grâce au III^e style, et resteront les couleurs de base de toute paroi peinte.

C'est sur cette base que se développe principalement la syntaxe décorative des peintures pompéiennes en référence (voir note 33), en y conjuguant les motifs propres à ce style: colonnettes, galons brodés, guirlandes de feuilles ou médaillons figurés rencontrent une fortune certaine, qui les maintiendra dans la peinture postérieure (fig. 12.13). La tendance miniaturiste qui les touche et donne en partie son élégance aux décors, est un phénomène flagrant en Italie, et l'une des caractéristiques retenues dans sa diffusion en Gaule³⁴. Ce traitement, qui ne durera pas longtemps dans les provinces, est évident à Yvonand-Mordagne.

Colonnettes et galons brodés: Il concerne tant la guirlande de feuilles que la colonnette et les galons brodés; avec la miniaturisation, ces deux derniers éléments tendent d'ailleurs souvent à s'intervertir, comme c'est le cas sur une célèbre peinture de la *villa* d'Agrippa Postumus, à Boscoreale, où les galons miniatures organisant la paroi en différents registres en viennent à se substituer aux colonnettes et aux entablements³⁵. Le processus n'est pas aussi radical à Mordagne, mais l'on a relevé l'ambiguïté

des galons brodés, assimilables à des frises d'entablement miniature à fleurons et triglyphes. Ils se rapprochent en cela de galons en frise de *triclinia* campaniens, dans les maisons des Ceii, du Verger et de la Cloison de Bois³⁶. Dans nos régions, les galons brodés restent habituellement ornementaux; ils sont strictement associés aux premières manifestations du III^e style, donc rares³⁷. Le galon présent à Commugny, large de 5 cm, entre dans la série des bandes horizontales à lotus représentée à Vienne et Ribemont, courante en Campanie.

Les guirlandes: Les fines guirlandes de feuilles connaissent un certain succès en Gaule; leur rôle séparateur est attesté sur la peinture de la cave Pinel, à Périgueux, pour délimiter les panneaux cinabre du fond noir³⁸; la même fonction s'observe à Commugny, pour les panneaux rouges sur fond jaune du décor B, et, plus tard, à Vindonissa dans les thermes du camp militaire, postérieurs à 70 de notre ère, pour des panneaux jaunes sur fond rouge de IV^e style³⁹. Notons cependant que ces guirlandes sont toujours incurvées et plus larges – entre 2,5 et 4 cm – que celles d'Yvonand; il semble qu'il s'agisse d'une préférence gallo-romaine, doublée d'un critère chronologique (pour Vindonissa en tout cas).

Le médaillon: La peinture de Périgueux atteste aussi

la vogue des médaillons, selon le mot d'Alix Barbet. Généralement placés en milieu de panneau, comme dans le *cubiculum* de la maison de Sulpicius Rufus (fig. 12) ou les pièces de la *villa* in contrada Pisanella, à Pompéi, ces petits disques figurés persisteront largement à cette place au IV^e style: l'un des décors monochromes bleus d'Herculanum en propose d'ailleurs⁴⁰. Le médaillon de Périgueux, quoique plus grand et situé en inter-panneau, présente exactement le même entourage qu'à Yvonand⁴¹. Le « socle » à volutes de notre médaillon s'apparente par contre aux solutions ornementales rayonnantes de Pompéi, illustrées par les peintures des *villae* des Mystères et de la Pisanella, ou plus précisément encore par le péristyle de la maison du Cithariste (fig. 11.13)⁴².

Le vase à anses hautes occupant le médaillon enrichit la série des occurrences de ce motif, courant dès le III^e style en Gaule⁴³. Il trouve un parallèle dans le Salon rouge d'Avenches, où une amphorisque jaune et blanche couronne l'un des supports ornementaux; un autre vase miniature, bien plus tardif et interprété comme loutrophore, offre également un rapprochement valable; il orne un compartiment de zone haute à Narbonne⁴⁴.

La file de cercles: Le motif le plus original des enduits étudiés ici reste sans conteste les paires de cercles en file qui rehaussent le fond monochrome bleu du groupe I. Dans sa fonction et son impact visuel, il rejoint les ornements du *tablinum* 2 de la *villa* des Mystères, et de la pièce t' de la maison d'Epidius Sabinus, ou peut être comparé aux cadres des panneaux rouges du *triclinium* de la maison de Spurius Mesor⁴⁵. Cet encadrement interne aux panneaux n'est pas connu ailleurs; il procède toutefois d'un type de motif linéaire développé à l'époque augustéenne pour orner des frises, des pilastres ou des cadres, ou enrichir un registre uni. L'ornement, composé d'un motif majeur arrondi ou ovoïde, répété entre d'autres motifs plus petits, est bien représenté dans la *villa* de la Farnésine, à Rome⁴⁶. L'effet recherché rappelle celui des paires de cordiformes affrontés, occasionnels comme ornement rectiligne dans la peinture pompéienne⁴⁷. Ce genre d'encadrement, concurrencé ensuite par les bordures ajourées, aura tout de même une certaine fortune, puisqu'on le retrouve à Nîmes au début du 2^e s. apr. J.-C.⁴⁸. La variante du motif de Mordagne, soit les disques remplis d'un carré, est un emboîtement de formes très prisé en peinture, souvent utilisé comme médaillons alternants ou en figures de zone basse, cette dernière solution s'imposant nettement dans la peinture provinciale⁴⁹.

(Y.D.)

7. Conclusion: villa antérieure ou *pars urbana* précoce?

Les recherches pratiquées sur la partie méridionale de la *villa* gallo-romaine d'Yvonand-Mordagne ont permis de confirmer le plan d'un bâtiment à portiques et à séries de pièces parallèles, caractéristique des premiers aménagements résidentiels de plusieurs domaines antiques du Plateau suisse. Le mobilier recueilli dans les niveaux de construction permet de placer son édification dès la fin du règne de l'empereur Auguste, très vraisemblablement dans le second quart du 1^{er} s. apr. J.C.⁵⁰. L'échantillonnage des ensembles décoratifs a permis de juger de la qualité des fresques qui l'ornaient. Leur attribution stylistique, étayée par plusieurs peintures murales datées entre 25 et 45 de notre ère, tant italiennes que provinciales, les rattachent tant à la phase mûre du III^e style pompéien – couvrant les années 35–45 apr. J.-C. – qu'à ses manifestations contemporaines dans le haut bassin rhodanien, et sur le Plateau. L'originalité de ces peintures, pour autant qu'on puisse en juger, réside toutefois dans leur appartenance à un type de composition de III^e style parfaitement avéré en Italie, mais peu représenté, pour l'instant, dans nos régions. Faut-il, comme pour la décoration de la *pars urbana* nord, y voir une influence directe d'Italie? Ces peintures tibéro-claudiennes sont issues d'une couche que nous pouvons attribuer avec certitude à une phase de récupération du bâtiment, dont le mobilier couvre une large période du début du 1^{er} à la fin du 2^e s. Nous proposons donc de placer à cette dernière date le processus de démantèlement, qui est intervenu en tout cas après la fin des travaux de construction de la *pars urbana* septentrionale, au début du 2^e s. (période 2)⁵¹. Ce démantèlement a pu servir à récupérer des matériaux pour la construction de bâtiments de la *pars rustica* ou pour les agrandissements successifs des périodes 3 ou 4 de la demeure nord, que nous plaçons dès 180 apr. J.-C.⁵².

Il est dès lors possible de proposer une chronologie du développement du domaine rural de Mordagne (fig. 14) en reprenant l'hypothèse, formulée en 1994⁵³ déjà, que l'édifice méridional semblait être une construction ayant précédé la *pars urbana* située plus au Nord, au bord du lac. Selon ce modèle, le complexe d'habitat sud a ainsi constitué la *pars urbana* du premier domaine d'Yvonand-Mordagne, dont la limite devait se situer 200 m plus au Nord (fig. 2, flèche; fig. 14,1). Le second siècle a vu la construction de la vaste *pars urbana* à péristyle située au bord lac, dont la *pars rustica* a rejoint le domaine méridional (fig. 14,2). La fin du second siècle a signé l'abandon progressif de la demeure méridionale au profit de la seule *pars urbana* septentrionale, agrandie (fig. 14,3). Sur le plan de l'aménagement des zones résidentielles dans la *villa*, l'on notera la similitude de position des deux *partes urbanae*, occupant la portion orientale

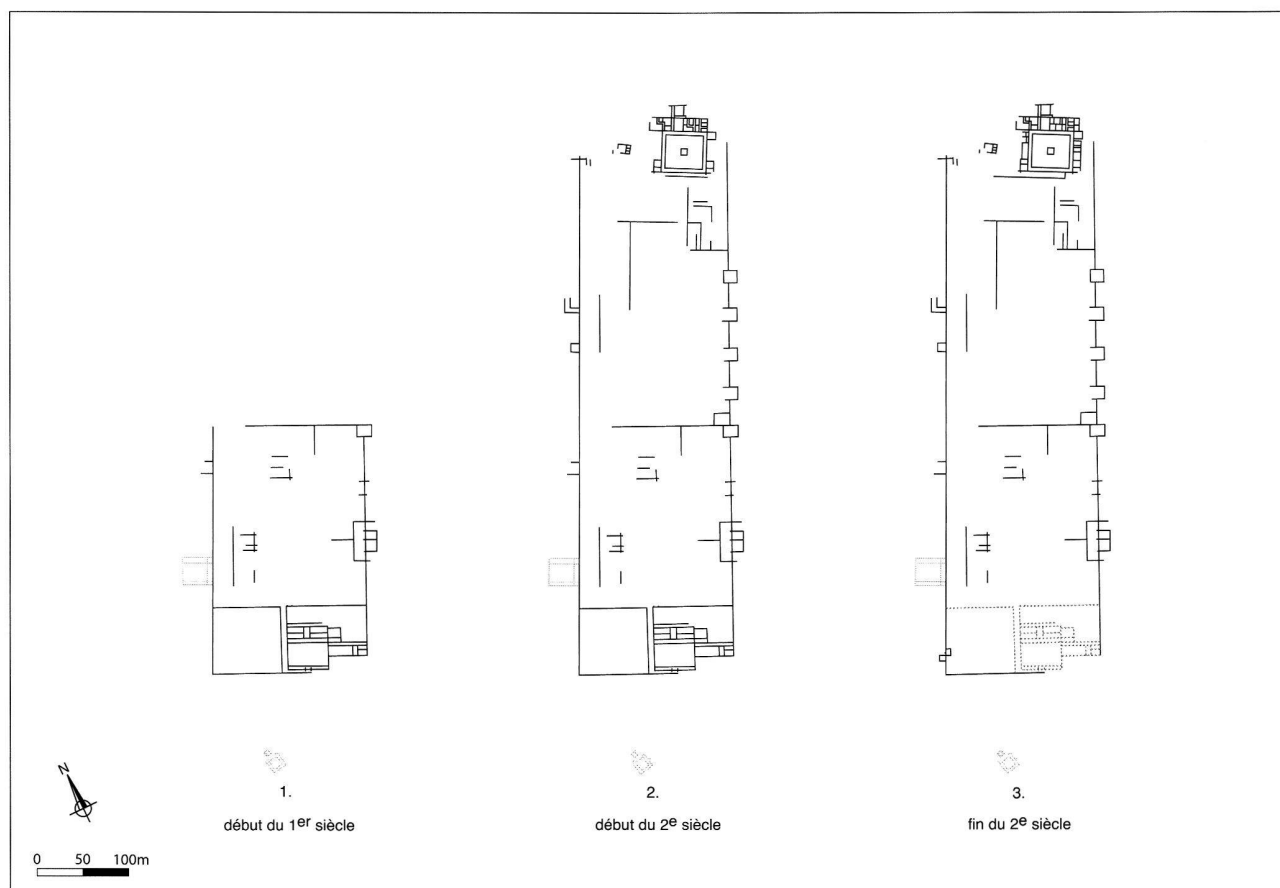


Fig. 14. Proposition de développement de la villa de Mordagne au cours des trois premiers siècles de notre ère. Dessin C.-A. Paratte, ACVD.

des parcelles, aux angles nord-est et sud-est de l'enclos; la nouvelle *pars urbana* septentrionale a été établie en vis-à-vis de la première résidence, avec la même division nette de parcelle en deux secteurs.

Ces conclusions confirment, s'il en était besoin, combien le dynamisme des propriétaires du Plateau suisse, n'hésitant pas à remodeler complètement leur cadre de vie, n'est pas à négliger.

(Y.D./C.-A.P.)

Claude-Alain Paratte
Susan Ebbutt
Service des bâtiments
Section Archéologie cantonale
Place Riponne 10
1014 Lausanne
caparatte@freesurf.ch

Yves Dubois
Institut des Sciences de l'Antiquité
B.F.S.H. II
1015 Lausanne-Dorigny
Yves.Dubois@iasa.unil.ch

Annexe I: catalogue des principaux marqueurs céramiques (Planche 1)

État antérieur

- 1 YD 00/19183-1. Parois fines. Grataloup XXXIIIa, Mayet II. Gobelet à lèvre déversée. Pâte orangée, fine, savonneuse, à surface granuleuse. Italie du Nord?
- 2 YD 00/19182-1. Plat à engobe interne rouge «pompéien». Couverture à bord arrondi, faiblement relevé. Pâte beige zonée rouge brique à l'intérieur, brun orangé à l'extérieur, mi-fine, dure, à dégraissants sableux volcaniques et paillettes de mica argenté. Campanie.
- 3 YD 00/19181-1. Pâte grise. Fragment de panse. Pâte rouge orangé (cœur) à gris brunâtre (surface), grossière, dure; modelé à la main. Décor au peigne.
- 4 YD 00/19171-1. Pâte grise. Pot à lèvre verticale, légèrement évasée. Pâte gris foncé (cœur) à beige-jaune (surface), grossière, dure; modelé à la main.

Construction

- 5 YD 00/19177-1. Terre sigillée. Coupe Ha 15a, service IV. Pâte beige-jaune, fine, savonneuse; verni brun orangé, luisant, adhérent assez bien. Italie.
- 6 YD 00/19160-1. Imitation de terre sigillée. Drack 21. Pâte beige orangé, fine, savonneuse; revêtement externe brun orangé, mat, adhérent très mal.
- 7 YD 00/19167-1. Pâte grise. Pot à lèvre déversée. Pâte gris brunâtre, mi-fine, dure. Bord brûlé.

Démolition

- 8 YD 00/19152-3. Terre sigillée ornée. Bol Drag. 37. Pâte saumon, fine, savonneuse; verni brun orangé, luisant, adhérent assez bien. Gaule de l'Est.
- 9 YD00/19152-2. Terre sigillée ornée. Fond de bol. Pâte brun orangé, fine, dure; verni brun, luisant, adhérent assez bien. Estampille (-A(?))STUO-).
- 10 YD 00/19172-4. Amphore. Gauloise 4. Fond. Pâte beige orangé, fine, savonneuse.
- 11 YD 00/ 19187-1. Revêtement argileux. Bol Lamb. 2/37(?). Pâte beige orangé, fine, savonneuse; revêtement brun orangé, luisant, adhérent mal.
- 12 YD 00/19173-1. Revêtement argileux. Bol à lèvre déversée et col cintré. Pâte beige orangé, fine, savonneuse; revêtement orangé à brun, luisant, adhérent très mal.
- 13 YD 00/19172-2. Revêtement argileux. Pot à courte lèvre déversée, soulignée par un petit ressaut. Pâte orangée, fine, savonneuse; revêtement brun orangé, luisant, adhérent mal. Décor à la barbotine.
- 14 YD 00/19172-1. Revêtement argileux. Pot à courte lèvre déversée (bord «en corniche») soulignée par une petite cannelure. Pâte orangée, fine, savonneuse; revêtement brun foncé à orangé, luisant, adhérent assez bien. Décor à la barbotine.
- 15 YD 00/19196-1. Plat à engobe interne. Plat à paroi convexe et lèvre épaissie en bourrelet externe. Pâte orangée, mi-fine, savonneuse; revêtement interne brun orangé, mat, adhérent assez mal.
- 16 YD 00/19166-1. Pâte grise. Dolium au bord déversé horizontalement, légèrement retombant, profilé de trois cannelures. Pâte brun-roux (cœur) à grise (surface), mi-fine, dure, contenant des paillettes de mica argenté.
- 17 YD 00/19173-2. Pâte grise. Bol hémisphérique à lèvre verticale, soulignée à l'extérieur et marquée par un renflement interne. Pâte grise à gris-brun, mi-fine, dure, contenant de fines paillettes de mica argenté.
- 18 YD 00/19172-3. Pâte grise. Pot à lèvre déversée. Pâte brun orangé (cœur) à grise, grossière, dure. Décor de vagues. Traces de feu.
- 19 YD 00/19151-1. Pâte grise. Fond de pot. Pâte gris foncé (cœur) à grise, grossière, dure; modelé à la main. Décor de rectangles en creux. Surface brûlée.
- 20 YD 00/19196-2. Pâte grise. Pot à épaule marquée et courte lèvre déversée. Pâte gris clair à beige, mi-fine, granuleuse.

Annexe II: détermination des groupes picturaux

Groupe I – E 19155/19160

Ensemble proposant deux compositions décoratives distinctes.

Décor à fond monochrome bleu

- 1 intonaco blanc-beige (0,3 cm), composé de chaux contenant un peu de sable (< 0,1 cm).
- 2 couleur blanc-beige (1–1,4 cm), très chaulé, contenant un peu de sable et beaucoup de graviers clairs (0,1–0,3 cm).
- 3 mortier gris-blanc; appliqué en deux litages (2,2/2,3 cm), à forte proportion de sable et de chaux (présence de nodules); graviers moyens fréquents (0,2–0,5 cm); négatifs de paille.
- 4 mortier gris-blanc; (0,9 cm), très sableux, très faible proportion de graviers.
- 5 mortier identique à 3 et 4, appliqué en deux litages (2,5 cm), proportion de graviers inférieure à 3 mais supérieure à 4; nombreux nodules de chaux (0,2–0,3 cm). Quelques rugosités sur la surface d'accrochage, par ailleurs plane.
- 6–9 Les fragments 6 et 9 présentent un joint entre deux registres de mortier (pontate) en couche 3 qui, d'un mortier type 2 dans le premier litage posé, passe au mortier type 3 défini ci-dessus; la transition s'accompagne d'épaisseur de couche différentes, de 0,5 cm à 2,8 cm.
Épaisseur totale: 7 cm.

Décor à champs rouges et jaune à guirlandes

Tectorium identique, à quelques détails près:

L'intonaco semble imprégné d'une sous-couche rose, probablement réalisée au tuileau finement pilé.

La couche 2 est épaisse de 0,7 cm, la 3 de 1,6 cm, la 4 de 1,3–1,4 cm, la 5 de 0,5 cm.

Appliqués dans la couche 4 et scellées par la couche 5, des fragments de tuiles assuraient l'isolation contre l'humidité ou renforçaient le revêtement.

Les couches 2–5, en particulier cette dernière, semblent comporter des particules d'argile ou de tuileau.

Épaisseur totale: 5,5–6 cm.

Groupe II – E 19155

Ensemble à fond rouge cinabre et registre noir.

- 1 intonaco blanc-beige (0,4–0,7 cm), contient de rares grains de sable; comporte le traitement de sous-couche rose au tuileau.
 - 2 mortier gris-blanc (0,7–0,8 cm) de sable et chaux (nombreux nodules) contenant de rares graviers moyens.
 - 3 mortier gris-blanc en deux applications (1,7 cm) à plus forte proportion de sable; présence de graviers divers (0,2–0,8 cm) et nombreux nodules de chaux (0,2–0,5 cm).
- Il manque au moins deux couches.

Groupe III – E 19155

Ensemble à fond rouge cinabre délavé, éléments noirs isolés.

- 1 intonaco blanc-beige (0,3–0,5 cm)
- 2 mortier gris-blanc, appliqué en un ou trois litages selon les plaques (0,5–1 m, ou 2,3 cm), composé de sable fin (0,05 cm) mêlé à quelques graviers moyens (>0,6 cm), de nombreux nodules de chaux et quelques fines inclusions d'argile cuite (0,1–0,2 cm).
- 2' cette couche supplémentaire apparaît sur certains fragments: mortier blanc-beige (0,5 cm), contenant très peu de sable mais une forte proportion de chaux et de petits graviers clairs (0,2–0,3 cm). Très proche du mortier 2 du Gr. I.
- 3 mortier gris-clair (1 cm) à forte proportion de sable fin (0,05 cm) mêlé à quelques gros graviers (>1 cm) et des nodules de chaux (0,3–0,8 cm). Empreintes rayonnantes de chevrons d'accrochage(?), traces de végétaux.

Groupe IV – E 19165

Ensemble à champs ocre rouge et noir; transition par filets blanc, brun et bleu; filets bordeaux et éléments bleus ou jaune crème.

- 1 intonaco blanc-beige, (0,25–0,5 cm) mêlé de sable.
- 2 mortier gris-blanc (1,4–1,6 cm), appliqué en deux litages (le premier de 0,45 cm), composé d'une forte proportion de sable fin à très fin (0,05–0,1 cm); bonne représentation de graviers divers (0,2–0,6 cm) et quelques nodules de chaux.

Groupe V – E 19165

Eléments rose rouge et filets bordeaux.

- 1 intonaco blanc-beige (0,3 cm) fait de chaux, sans sable apparent.
- 2 mortier blanc-beige clair (0,7 cm) assez chaulé, contenant peu de sable, mais une bonne proportion de graviers clairs. Très proche du mortier 2 du Gr. I.

- 3 mortier gris-blanc appliqué en deux litages (1,2 cm), composé également de sable et de graviers divers (0,2–0,6 cm), mêlés de quelques petits nodules de chaux.

Groupe VI – E 19155/19165

Eléments bleus et bordeaux (E 1916); champ jaune (E 19165).

- 1 intonaco fin, beige-rosé (0,1 cm), avec quelques grains de sable fin et des particules de tuileau.
- 2 mortier rose appliqué en deux litages (2,2 cm), composé de sable fin, de rares graviers et de tuileau concassé (0,1–0,4 cm) mêlé à de nombreux nodules de chaux moyens. De la poudre de tuileau teinte la couche. Les fragments trouvés en E 19165 présentent une teinte grise.

Charge isolante de tuileau dans les mortiers.

Notes

- 1 Pour la situation générale et le plan complet de la *villa*, voir Paratte/Dubois 1994.
- 2 Ce type de plan est très fréquent, surtout au 1^{er} s. ou dans les premiers aménagements de *villae* plus complexes. Il s'agit des classes 8–10 selon Drack 1975. Voir par exemple les *villae* de Kirschberg AG et Vicques BE (Abb. 16) ou Ersigen BE (Abb. 17), chaque fois dans leur première phase de construction.
- 3 Des restes de mortier adhéraient aux tesselles et leur face était polie, ce qui atteste de leur récupération. En effet, le polissage n'intervient qu'après la pose du *tessellatum*.
- 4 voir Drack/Fellmann 1988, 551.
- 5 Crubézy et al. 2000, 112–114.
- 6 Dans l'hypothèse d'une éventuelle postériorité du mobilier issu de la démolition de l'enclos occidental de la *villa*, ses ensembles ont été traités, dans le tableau récapitulatif fig. 8, séparément à ceux du bâtiment d'habitation. Mais en raison de leur caractère trop peu distinct, il a été décidé de les rassembler pour cette présentation, tout en signalant le cas échéant leur provenance exacte.
- 7 Luginbühl/Schneider 1999, 33.
- 8 Il s'agit probablement d'une production précoce. Cette forme est très populaire depuis Auguste jusqu'à la 1^{re} moitié du 2^e s.
- 9 Il provient de la démolition de l'enclos.
- 10 Parmi 72 panses, un seul fragment italique.
- 11 Ces pigments, en l'occurrence le rouge cinabre et le bleu égyptien sont toutefois si caractéristiques qu'une reconnaissance visuelle macroscopique suffit à leur identification; les pigments d'Yvonand n'ont donc pas encore fait l'objet d'analyses physico-chimiques, pour l'instant superflues. Le bleu dit égyptien, un composé à base de cuivre, présente des grains visibles parfois à l'oeil nu. Comme le cinabre, il n'a pas de pigment concurrent sérieux; l'azurite est attestée de très rares fois pour l'ensemble du monde romain, et en Orient; la fréquence du minimum en remplacement du cinabre est également négligeable.
- 12 Voir en dernier lieu Fuchs/Ramjoué 1994. Nous tenons à remercier Mme Sophie Bujard et M. Michel Fuchs, qui ont assumé la tâche ingrate de relire cette partie.
- 13 Pour un panorama de ces diverses techniques et leur description antique, voir Allag/Barbet 1972.
- 14 cf. Allag/Barbet 1972, 963–967; Dubois 1997, 154–156.
- 15 cf. Fuchs/Ramjoué 1994, 17; Ramjoué et al. 1995, 178s. – Dès le milieu du 1^{er} s. apr. J.-C., la norme se situe entre 0,5 et 3 mm maximum.
- 16 Barbet 1995, 73; Béarat 1997, 30.
- 17 Barbet 1982/1983; Barbet 1987, 13 sq.
- 18 cf. Desbat 1984, 42–44; Le Bot/Bodolec 1984.
- 19 cf. Barbet 1990, 256–260.
- 20 Plin l'Ancien, *NH* XXXIII,7.
- 21 Carettoni 1983; Bragantini/de Vos 1982, 128–221 (*cubicula* B et D).
- 22 Dans l'*oecus* q. de IV^e style, daté vers 65 apr. J.-C.; cf. De Franciscis et al. 1993 II, 125s.
- 23 Sabrié/Demore 1991, 73 (remblai du Clos de la Lombarde, à Narbonne) et 84s. (aire du Chapitre, à Aix-en-Provence); Barbet 1983, 111s., fig. 3–8, (*villa* de la Sioutat, à Roquelaure, Gers); Barbet 1982, 69s. et fig. 16 (cave Pinel, à Périgueux); Barbet 1986, 31 (aire du Chapitre, à Aix-en-Provence).
- 24 De Franciscis et al. 1993 II, 23–25.
- 25 A Pompéi, le *tablinum* 11 de la maison de la Chasse ancienne (VII 4, 48); De Franciscis et al. 1993 II, 146; à Herculaneum, l'exèdre 9 de la maison de l'Atrium à mosaïque (IV 1–2); De Franciscis et al. 1993 I, fig. 125; II, 213s.; et la *diaeta* 6 de la maison du grand Portail (V 34–35); ibidem, 227.
- 26 Le bleu est généralement utilisé en registre horizontaux, comme ciel ou fond marin de *frigidaria*, tant en Italie que dans les provinces; l'on citera ici les Thermes du Phare à Ostie (IV ii, 1), ou le complexe thermal de la *villa* de Hölstein BL (Kapossy 1966).
- 27 Pour Aix, voir note 23; pour Soissons, rue Paul Deviolaine, salle d'apparat II, cf. Defente 1987, 169.177, fig. 10; pour Commugny, cf. Fuchs/Ramjoué 1994, 40s.
- 28 cf. Fuchs 1989, 26.
- 29 Je remercie Mme Sylvie Garnerie pour son information concernant les nouvelles découvertes d'Arconciel FR.
- 30 cf. Barbet 1982/1983; 1987, 13–18; Le Bot/Bodolec 1984; cette mode décorative, attestée avec un moindre succès en Italie (voir l'*apodyterium* 5 de la *villa* in contrada Pisanella, chez Bastet/de Vos 1979, 206, fig. XXXIV,62) se poursuivra jusque vers 20–30 environ de notre ère. Les peintures de la rue des Farges, à Lyon, de Vienne, les Nymphéas, des maisons à la Citerne et aux Pierres dorées, à Saint-Romain-en-Gal, ou de la rue Garon, à Sainte-Colombe en constituent les paradigmes. Pour une mise à jour des datations de Saint-Romain-en-Gal, voir Desbat et al. 1994, 86–100 (décor I, II, XVII, XXVIII–XIX de l'état 1) et 120s. (décor X de l'état 2).
- 31 voir en dernier lieu Fuchs 1995.
- 32 De Franciscis et al. 1993 I, pl. 105; II, 196; Bastet/de Vos 1979, 162, fig. 9; De Franciscis et al. 1993 II, 233. — A noter, dans la même inspiration, mais augmentées d'édicules centraux, les parois à fond rouge des salles A et C de la Villa Impériale: De Franciscis et al. 1993 II, 202.207.
- 33 Nous retiendrons pour notre démonstration le *cubiculum* h de la maison de Sulpicius Rufus (IX 9, 18): Bastet/de Vos 1979, 221; tav. XLIX, 87; le *triclinium* 10 et l'*apodyterium* 5 de la *villa* in contrada Pisanella: ibidem, 205s.; tav. XXXIII,60; XXXIV,62; le péristyle 56 de la maison du Cithariste (I 4, 5.25); ibidem, 222.tav. L,89; et dans la même veine que le *tablinum* de la *villa* des Mystères, la pièce t' de la maison d'Epidius Sabinus (IX 1, 22) et, à Rome, l'auditorium de Mécène: ibidem, 164, fig. 11.12.
- 34 cf. Barbet 1983, 164.
- 35 cf. Barbet 1982, 62; De Franciscis et al. 1993 I, 349, ill. 137.
- 36 Pompéi, *triclinium* e de la Maison des Ceii (I 6, 15): De Franciscis et al. 1993 II, 26; *triclinium* 11 de la maison du Verger (I 9,5); ibidem, 45; pl. 28.29; Herculaneum, *triclinium* 6 de la maison à la Cloison de bois (III 11): ibidem, 209.pl. 122.
- 37 voir Barbet 1987, 14s., tableau des occurrences; pour les galons à accolades et/ou lotus stylisés, Barbet 1983, 140.
- 38 Barbet 1982, 69 fig. 16.
- 39 voir, pour Commugny: Drack 1950, pl. III; Fuchs/Ramjoué 1994, 28–30, fig. 25.26.31. — Pour Vindonissa: Drack 1950, pl. IX; 1986, 27, fig. 11; Fuchs 1989, 50s., fig. 15e.
- 40 C'est l'exèdre 9 de la maison de l'Atrium à mosaïque: voir supra note 22.

- 41 Barbet 1982, 73s., fig. 24; 81.
- 42 voir note 33.
- 43 cf. Barbet 1987, 24s.; la peinture de Périgueux en comporte un certain nombre en bas et en sommet de panneaux.
- 44 Maison III du Clos de la Lombarde, peinture de la pièce A: Sabrié 1995, 206, fig. 20.
- 45 VII 3, 20: Bastet/de Vos 1979, 185; tav. XIII, 23.
- 46 Bragantini/de Vos 1982. La variété de ces «frises» est présentée aux pl. G-H, p. 45s.; on retiendra en particulier les n^{os} 5-7, spécialement ce dernier, peints dans le *cubiculum* B sur les pilastres de l'alcôve (150, pl. 45; 157, pl. 52), sous la figure d'Aphrodite (148 pl. 43) et en encadrement de panneau vermillon (164, pl. 59). Un même genre de motif orne la frise bleue se détachant sur fond noir dans le *trichlinium* c (253s., pl. 135, et par ex. 276s., pl. 158.159).
- 47 par ex. maison du Verger, trichlinium 11: De Franciscis et al. 1993 II, 46; maison de C. Julius Polybius (IX 13, 1), oecus EE: Pappalardo 1995, 183, fig. 13; maison de M. Lucretius Fronto (V 4a), tablinum 7: De Franciscis et al. 1993 I, 330, ill. 38; II, 97, fig. 160.
- 48 A la Fontaine des Bénédictins, sur fond blanc: Sabrié/Demore 1991, 96.
- 49 Les meilleurs exemples se trouvent à Vienne, fouilles de 1881-1882 (cf. Barbet 1987, 20, fig. 16) et à Soissons, rue Paul Deviolaine, décor XIII (cf. Defente 1995, 149, fig. 5; 160, fig. 23).
- 50 Les premiers résultats de l'exploration de la zone du sanctuaire situé à l'extrémité méridionale du domaine d'Yvonand permettent de proposer cette même date pour la construction du premier temple de caractère indigène à *cella* et galerie (résultats en cours d'élaboration, communication de Mme Christa Ebnöther. Voir à ce propos ASSPA 84, 2001, 254; 85, 2002, 334s.; *infra*, Chronique archéologique).
- 51 cf. Dubois/Paratte 2001, 45.
- 52 cf. Dubois/Paratte 2001, 46s.
- 53 cf. Paratte/Dubois 1994.

Bibliographie

- Allag, C./Barbet, A. (1972) Techniques de préparation des parois dans la peinture murale romaine. *Mélanges de l'Ecole Française de Rome* 84, 1972, 2, 935-1069.
- Barbet, A. (1982/1983) La diffusion du III^{ème} style pompéien en Gaule. *Gallia* 40, 1982, 53-82; 41, 1983, 111-165.
- Barbet, A. (1986) La maison et le décor. In: R. Boiron/C. Landure/N. Nin, Les fouilles de l'aire du Chapitre (actuel parking Pasteur). Documents d'archéologie aixoise 2, 30-35. Aix-en-Provence.
- Barbet, A. (1987) La diffusion des I^{er}, II^e et III^e styles pompéiens en Gaule. In: *Pictores per provincias*, Actes du troisième colloque international sur la peinture murale romaine, Avenches, 28-31 août 1986. *Aventicum V*, CAR 43, 7-27. Avenches.
- Barbet, A. (1990) L'emploi des couleurs dans la peinture murale antique, marqueurs chronologiques et révélateurs du standing social? In: *Pigments et colorants de l'Antiquité et du Moyen-Âge*, Colloque international du CNRS, 255-271. Paris.
- Barbet, A. (1995) La technique comme révélateur d'écoles, de modes, d'individualités de peintres? *Mededelingen van het Nederlands Instituut te Rome, Antiquity* 64, 61-80. Bastet, F. L./de Vos, M. (1979) Proposta per una classificazione del terzo stile pompeiano. *Archeologische Studien van het Nederlands Instituut te Rome IV* La Haye.
- Béarat, H. (1997) Quelle est la gamme exacte des pigments romains? Confrontation des résultats d'analyse et des textes de Vitruve et de Pline. In: *Roman Wall Painting, Materials, Techniques, Analysis and Conservation*. Proceedings of the International Workshop, Fribourg 7-9 March 1996, 11-34. Fribourg.
- Bragantini, I./de Vos, M. (1982) Le decorazioni della villa romana della Farnesina. In: *Museo Nazionale Romano. Le Pitture II*, I. Roma.
- Carettoni, G. (1983) Das Haus des Augustus auf dem Palatin. Mainz.
- Castella, D./Meylan Krause, M.-F. (1999) La céramique gallo-romaine d'Avenches et de sa région. Esquisse d'une typologie. *BPA* 36, 5-126.
- Crubézy, E./Masset, C./Lorans, E. et al. (2000) Archéologie funéraire. Paris.
- Defente, D. (1987) Peintures murales romaines de Soissons. In: *Pictores per provincias*, Actes du troisième colloque international sur la peinture murale romaine, Avenches, 28-31 août 1986, *Aventicum V*, CAR 43, 167-180. Avenches.
- Defente, D. (1995) Découvertes récentes en Picardie, nouveaux décors à Amiens et Soissons. In: *Les peintures murales dans la région Centre*. Actes du XIII^e séminaire de l'AFPMA. *Revue archéologique de Picardie* 10, 147-162.
- Desbat, A. (1984) La fouille de la rue des Farges à Lyon 1974-1980. Lyon.
- Desbat, A./Leblanc, O./Briset, J.-L. et al. (1994) La maison des Dieux Océan à Saint-Romain-en-Gal (Rhône). *Gallia*, 55^e supplément. Paris.
- Drack, W. (1950) Die Wandmalerei der Schweiz. Monographien zur Ur- und Frühgeschichte der Schweiz VIII. Basel.
- Drack, W. (1975) Die Gutshöfe. In: *UFAS* 5, 49-72.
- Drack, W. (1986) Römische Wandmalerei aus der Schweiz. Feldmeilen (= *Pittura parietale romana dalla Svizzera*, traduzione di Ch. De Micheli, Mendrisio 1988).
- Drack, W./Fellmann, R. (1988) Die Römer in der Schweiz. Stuttgart.
- Dubois, Y. (1997) Les villae gallo-romaines d'Orbe-Boscéaz et d'Yvonand-Mordagne: observations sur les techniques de préparation et de réalisation des parois peintes. In: *Roman Wall Painting. Materials, Techniques, Analysis and Conservation*. Proceedings of the International Workshop, Fribourg 7-9 March 1996, 153-166. Fribourg.
- Dubois, Y./Paratte, C.-A. (2001) La pars urbana de la villa gallo-romaine d'Yvonand VD-Mordagne. Rapport intermédiaire. ASSPA 84, 43-57.
- De Franciscis, A./Schefold, K./Laidlaw, A. et al. (1993) La peinture de Pompéi. Témoignages de l'art romain dans la zone ensevelie par le Vésuve en 79 ap. J.-C. Paris.
- Fuchs, M. (1989) Peintures romaines dans les collections suisses. *Bulletin de liaison du CEPMR* 9. Paris.
- Fuchs, M./Ramjoué, E. (1994) Commugny. Splendeurs murales d'une villa romaine. Catalogue d'exposition. Nyon.
- Grataloup, C. (1988) Les céramiques à parois fines de la rue des Farges à Lyon. *BAR, International Series* 457. Oxford.
- Kapossy, B. (1966) Römische Wandmalereien aus Münsingen und Hölstein. *Acta Bernensia* 4. Bern.
- Le Bot, A./Bodolec, M.-J. (1984) Rhone-Alpes. Vers une typologie régionale. In: *La peinture romaine*, Dossiers d'archéologie 89, 35-40.
- Luginbühl, T./Schneiter, A. (1999) La fouille de Vidy «Chavannes 11» 1989-1990. Trois siècles d'histoire à Lousonna. Le mobilier archéologique. *Lousonna* 9, CAR 74. Lausanne.
- Mayet, F. (1975) Les céramiques à parois fines dans la péninsule ibérique. Publication du Centre Pierre Paris 1. Paris.
- Pappalardo, U. (1995) La bottega della Villa Imperiale a Pompei. *Mededelingen van het Nederlands Instituut te Rome, Antiquity* 64, 176-191.
- Paratte, C.-A./Dubois, Y. (1994) La villa gallo-romaine d'Yvonand VD-Mordagne. Rapport préliminaire. ASSPA 77, 143-147.
- Ramjoué, E./Pulga, S./Rinuy, A. (1995) Les peintures gallo-romaines de la domus de Saint-Antoine à Genève: d'une observation à l'autre. *ZAK* 52, 173-190.
- Sabrié, M./Demore, M. (1991) Peintures romaines à Narbonne. Décorations murales de l'antique province de Narbonnaise. Catalogue d'exposition, Palais des Archevêques, 29 juin-30 septembre 1991. Narbonne.
- Sabrié, M. et R. (1995) Le Clos de la Lombarde à Narbonne. Peintures murales de la Maison III. *Revue Archéologique de Narbonnaise* 27/28, 191-251.
- Schucany, C./Martin-Kilcher, S./Berger, L. et al. (éd.; 1999) Céramique romaine en Suisse/Römische Keramik in der Schweiz. Antiqua 31. Bâle.